

# Communauté de communes Pleyben Châteaulin Porzay DIAGNOSTIC AGRICOLE

REALISE DANS LE CADRE DE L'ETABLISSEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL-HABITAT



<b>I – INTRODUCTION</b>	<b>8</b>
<b>1.1. CONTEXTE GENERAL</b>	<b>8</b>
<b>1.2 LE TERRITOIRE DE PLEYBEN CHATEAULIN PORZAY</b>	<b>8</b>
1.21 PROJET DE TERRITOIRE	9
1.22 ROLES DE L’AGRICULTURE	10
1.23 OBJECTIF DU PRESENT DIAGNOSTIC	10
<b>II – MODALITES DE REALISATION DE L’ETUDE</b>	<b>11</b>
<b>2.1. EQUIPE PROJET</b>	<b>11</b>
<b>2.2. AGRICULTEURS RELAIS</b>	<b>11</b>
<b>2.3. RECENSEMENT DES DONNEES</b>	<b>11</b>
<b>2.4 TRAVAIL SUR LES ENJEUX ET PERSPECTIVES</b>	<b>13</b>
<b>III – L’AGRICULTURE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PLEYBEN CHATEAULIN PORZAY</b>	<b>14</b>
<b>3.1 OCCUPATION DES SOLS</b>	<b>14</b>
<b>3.2 EVOLUTION DU NOMBRE D’EXPLOITATIONS ET DES SURFACES AGRICOLES</b>	<b>15</b>
<b>3.3 REPARTITION DES SITES D’EXPLOITATIONS</b>	<b>16</b>
<b>3.4 REPARTITION DES SURFACES AGRICOLES A L’ECHELLE DU TERRITOIRE</b>	<b>19</b>
<b>3.5 ANALYSE DES DISTANCES SIEGE / PARCELLES</b>	<b>22</b>
<b>IV – LA FERME « DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PLEYBEN CHATEAULIN PORZAY »</b>	<b>24</b>
<b>4.1 STATUT JURIDIQUE DES EXPLOITATIONS</b>	<b>24</b>
<b>4.2 MAIN D’ŒUVRE</b>	<b>24</b>
4.21 CARACTERISATION	24
4.22 MAIN D’ŒUVRE SALARIALE	25
4.23 LES CHEFS D’EXPLOITATIONS	26
4.231 Répartition communale	26
4.232 Age moyen	27
<b>4.3 PRODUCTIONS</b>	<b>29</b>
4.31 PRINCIPALES TYPOLOGIES D’EXPLOITATIONS	29
4.32 ATELIERS PRINCIPAUX	30
4.33 ATELIERS SECONDAIRES	30
4.34 DETAILS DES ATELIERS ET VOLUMES DE PRODUCTION ASSOCIES	31
4.35 SAU MOYENNE DES EXPLOITATIONS	31
4.36 INSTALLATIONS CLASSEES POUR L’ENVIRONNEMENT	32
<b>4.4 STRATEGIES COMMERCIALES ET DIVERSIFICATION</b>	<b>33</b>
4.41 MODE DE COMMERCIALISATION PRINCIPAL	33
4.42 ACTIVITES DE DIVERSIFICATION	34
4.43 AGRICULTURE BIOLOGIQUE	34
<b>4.5 L’AGRO-ALIMENTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PLEYBEN CHATEAULIN PORZAY</b>	<b>36</b>
4.51 LA FILIERE VOLAILLE, ENTRE RECONQUETE DU MARCHÉ INTERIEUR ET VALORISATION A L’EXPORT	36
4.52 EVOLUTION TERRITORIALE DE LA FILIERE LAITIERE	38

<b>V – DEVENIR DES EXPLOITATIONS A 5 ANS</b>	<b>39</b>
<b>5.1 ETAT DES LIEUX GENERAL</b>	<b>39</b>
<b>5.2 ANALYSE PAR COMMUNE</b>	<b>39</b>
6.21 EXPLOITATIONS « STABLES »	39
5.22 DISPARITIONS PROBABLES	40
5.23 EXPLOITATIONS EN EVOLUTION	41
<b>5.3 DEVENIR DES SURFACES AGRICOLES</b>	<b>43</b>
<b>5.4 ANALYSES DES INSTALLATIONS PREVUES</b>	<b>43</b>
<b>5.5 REMPLACEMENT DES DEPARTS EN RETRAITE PREVUS SUR LES 5 PROCHAINES ANNEES</b>	<b>44</b>
<b>VI – LES ENJEUX</b>	<b>47</b>
<b>6.1 ENQUETES COMMUNALES</b>	<b>47</b>
6. 11 MORCELLEMENT DES PARCELLAIRES	47
6. 12 ETAT DES BATIMENTS	48
6. 13 DISTANCE AUX TIERS	49
6. 14 SECTEURS SENSIBLES	50
<b>6.2 ANALYSE CARTOGRAPHIQUE</b>	<b>52</b>
<b>6.3 ATELIER DE TRAVAIL SUR LES ENJEUX</b>	<b>56</b>
6. 31 PROSPECTIVES A 20 ANS	56
6. 32 AMENAGEMENT DE L’ESPACE	58
6. 33 ZONAGES	60
6. 34 ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE	61
<b>VII – CONCLUSION</b>	<b>62</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>63</b>
<b>ANNEXE 1 : REUNIONS DE TRAVAIL</b>	<b>64</b>
<b>ANNEXE 2 : CARTES DU PRESENT RAPPORT</b>	<b>65</b>

## **CARTES**

Carte n°1: Les communes de la Communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay

Carte n°2: Groupes de travail communaux

Carte n°3 : Occupation des sols

Carte n°4: Nombre d'exploitations par commune

Carte n°5: Localisation des sièges d'exploitation (ou sites principaux)

Carte n°6: Localisation des sites principaux et secondaires

Carte n°7 : Surfaces agricoles du territoire

Carte n°8 : Mise en valeur des parcelles agricoles sur le territoire

Carte n° 9 : Parcelles globales des exploitations la Communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay

Carte n°10 : Faisceaux des déplacements siège/parcelles

Carte n°11 : Main d'œuvre globale par commune

Carte n° 12 : Nombre de chefs d'exploitation par commune

Carte n°13 : Age moyen des chefs d'exploitations par commune

Carte n°14 : Typologies d'exploitations

Carte n° 15 : Exploitations en agriculture biologique (sièges et parcelles)

Carte n°16 : Evolution de la quantité de lait produite par commune entre 2006 et 2018

Carte n°17 : Evolution prévue du nombre d'exploitations par commune (2019-2024)

Carte n°18 : Devenir probable des sièges d'exploitation (2019-2024)

Carte n°19 : Devenir probable des parcelles à 5 ans (2019-2024)

Carte n°20 : Perspectives de remplacement des chefs d'exploitations (2019/2024)

Carte n°21 : Perspectives de remplacement des chefs d'exploitations – hors tiers à trouver (2019/2024)

Carte n°22 : Localisation des zonages réglementaires

Carte n°23 : Approche cartographique des zones à enjeu en lien avec la dynamique agricole

## **TABLEAUX**

Tableau n°1 : Groupes de travail communaux

Tableau n°2: Nombre d'exploitations et SAU : évolution et perspectives

Tableau n°3: Nombre d'exploitations par commune

Tableau n°4: Sites agricoles par commune

Tableau n°5 : SAU par commune des exploitations du territoire (sièges sur commune)

Tableau n°6 : Eloignement siège/parcelles par commune

Tableau n°7 : Pourcentage de recours au salariat selon la typologie d'exploitation (selon production principale)

Tableau n°8 : Les productions du territoire, nombre et volume

Tableau n° 9 : Exploitations en agriculture biologique par commune (sièges et SAU)

Tableau n° 10 : Industries agroalimentaires présentes sur le territoire

Tableau n°11: Evolution prévues des exploitations par commune et SAU associée par catégorie (2019-2024)

Tableau n°12 : Perspective de renouvellement global par commune

Tableau n°13 : Etablissement des enjeux par commune

Tableau n°14 : Principaux enjeux à 20 ans

Tableau n°15 : Thématique aménagement de l'espace

Tableau n° 16 : Thématique zonages

Tableau n° 17 : Thématique environnement et paysage

## **GRAPHIQUES**

Graphique n°1 : Occupation des sols à l'échelle du territoire et des communes

Graphique n°2: Evolution du nombre d'exploitations

Graphique n°3 : Mise en valeur des surfaces agricoles du territoire

Graphique n°4 : Statut juridique des exploitations

Graphique n°5 : Typologie de main d'œuvre

Graphique n°6 : Main d'œuvre salariée par classe d'UTH

Graphique n°7 : Répartition des chefs d'exploitation par classe d'âge

Graphique n°8 : Age moyen des chefs d'exploitation par commune

Graphique n°9 : Principales typologies d'exploitations

Graphique n°10 : Ateliers principaux

Graphique n° 11 : Ateliers secondaires

Graphique n°12 : Répartition des exploitations par classe de SAU

Graphique n°13 : Régime ICPE des exploitations

Graphique n° 14 : Mode de commercialisation principal

Graphique n° 15 : activités de diversification (nombre d'exploitation)

Graphique n°16: Devenir des exploitations à 5 ans

Graphique n°17 : Devenir à 5 ans – installations prévues par commune – par typologie

Graphique n°18: Morcellement des parcellaires

Graphique n°19: Morcellement des parcellaires – détail par commune

Graphique n°20: Etat des bâtiments

Graphique n°21 : Etat des bâtiments détail par commune

Graphique n°22: Etat des bâtiments - détail par production principale

Graphique n°23 : Présence de tiers à moins de 100 m du site d'exploitation

Graphique n°24 : Tiers à moins de 100 m - détail par commune

Graphique n°30 : Tiers à moins de 100 m - détail par production principale

Graphique n°25 : Secteur sensibles – bilan des recueils communaux

Graphique n°26 : Nuage de mots – enjeux à 20 ans

Graphique n°27 : Nuage de mots – thématique aménagement

Graphique n°28 : Nuage de mots – thématique zonage

Graphique n°29 : Nuage de mots – thématique environnement

## **GLOSSAIRE**

PLUI-H : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal –Habitat

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

CRAB : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

CCPCP : Communauté de Communes Pleyben Châteaulin Porzay

SAU : Surface Agricole Utile

ICPE : Installations Classées Pour l'Environnement

HA : Hectares

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

RA : Recensement Agricole

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en commun

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole

SARL : Société à Responsabilité Limitée

UTH : Unité de Travail Humain

EATP : Equivalent Temps Plein

KWE : Kilowattheures

# I – INTRODUCTION

## 1.1. Contexte général

Le code de l'urbanisme (art L110) rappelle que le territoire français est le patrimoine commun de la nation et rend la collectivité publique garante de sa gestion dans un esprit d'économie d'espace, d'équilibre des ressources et de protection des milieux naturels et fragiles.

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUI-H, une collectivité doit déterminer le Zonage A (agricole), N (naturel) de son territoire, ou encore urbanisé ou à urbaniser ; et y établir des règles d'utilisation du sol différentes.

La définition de ces zonages représente donc un réel enjeu pour l'agriculture d'un territoire et déterminera la place de l'activité agricole dans le document d'urbanisme. En effet, l'agriculture est une activité économique assurée par l'exploitation du foncier.

Le foncier agricole est une ressource première qui doit être protégée en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique (art R 123-7 du code rural), de son rôle dans l'entretien de l'espace et l'assurance d'un tissu social permanent. L'urbanisation peut avoir de lourdes conséquences sur le fonctionnement des exploitations agricoles. C'est pourquoi la réalisation d'un diagnostic agricole préalable aux documents d'urbanisme est préconisée par la charte Agriculture et Urbanisme « pour un aménagement équilibré du territoire » co-signée par l'Association des Maires du Finistère, le Conseil Départemental, l'Etat et la Chambre d'agriculture.

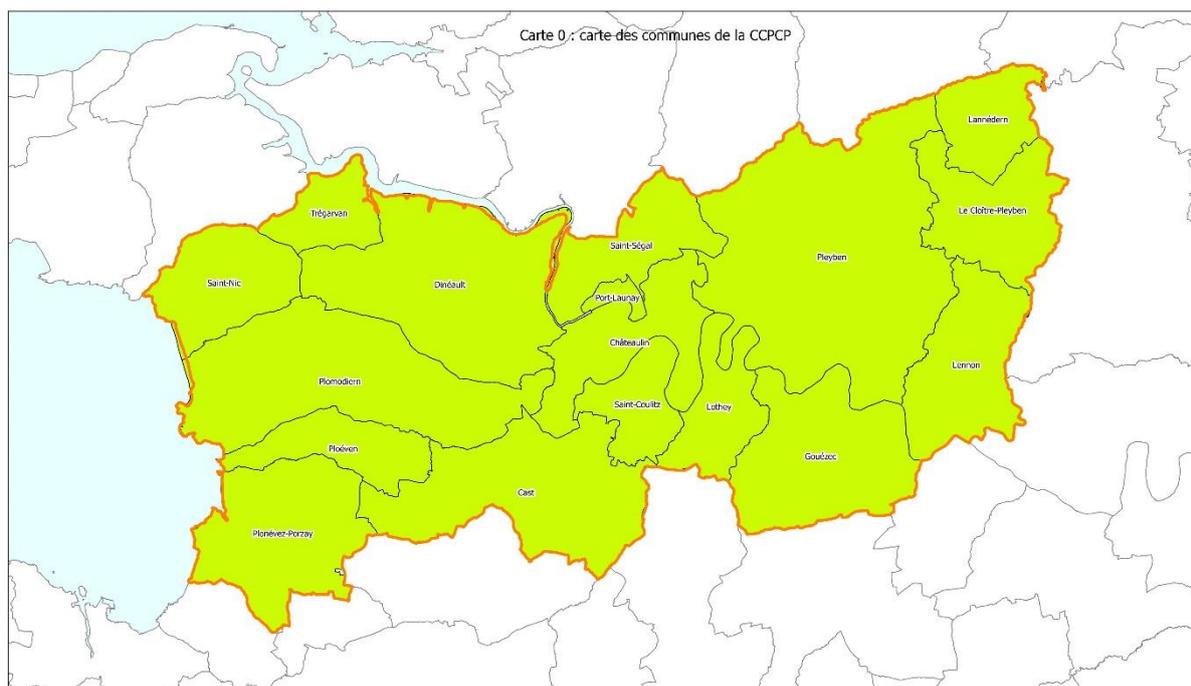
## 1.2 Le territoire de Pleyben Châteaulin Porzay

**La communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 regroupe 17 communes.** La collectivité est issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay, de la Région de Pleyben et de la commune de Saint-Ségal. **Le territoire compte 24 017 habitants en 2017 (INSEE).**



COMMUNAUTE DE COMMUNE DE  
PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY

Diagnostic agricole 2019



Carte n°1 : Les communes de la communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay

## 1.21 Projet de territoire

**La collectivité a l'ambition de construire un projet de territoire attractif et innovant, respectueux de l'environnement :**

### **Aménagement de l'espace :**

- ↳ Construire et décliner le projet de territoire de la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-  
Porzay en se dotant d'un outil qui permette de poursuivre son développement démographique et économique ;
- ↳ Décliner les documents supra-communaux et notamment les orientations et objectifs du futur Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brest en prenant en compte les spécificités du territoire ainsi que le Programme Local de l'Habitat;
- ↳ Rechercher un développement du territoire de qualité pour le long terme en trouvant l'équilibre entre renouvellement et développement urbain, sauvegarde des milieux agricoles et naturels, prise en compte de l'environnement et de la qualité urbaine, architecturale et paysagère.

### **Economie et Tourisme :**

- ↳ **Développer l'économie, accompagner les entreprises** dans leur processus de développement et répondre à leurs besoins notamment en organisant le foncier économique ;
- ↳ Renforcer l'attractivité touristique du territoire et structurer l'accueil tout en préservant et mettant en valeur les sites emblématiques (plages du Porzay, canal de Nantes à Brest, sites naturels emblématiques du Ménez-Hom et de la Roche du Feu, patrimoine religieux...).

### **Agriculture**

- ↳ Protéger **durablement un espace agricole productif** notamment en **réduisant les besoins de prélèvement des terres agricoles** ;
- ↳ **Conforter les modes de production** à l'échelle du territoire et **rechercher le développement d'autres filières**.

### **Habitat :**

- ↳ Mettre en œuvre une politique de l'habitat permettant de concilier développement de la communauté de communes et équilibres du territoire, en s'appuyant sur une **stratégie foncière** favorisant la vitalité des centres bourgs

### **Environnement - Paysage :**

- ↳ Préserver la **richesse environnementale et paysagère** du territoire et **valoriser les ressources** ;
- ↳ Prendre en compte les **enjeux liés au développement durable**, notamment ceux concernant la **transition énergétique, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la qualité de l'air** ;
- ↳ Prendre en compte les risques de submersion marine, inondation et mouvement de terrain.

### **Equipements - Mobilité :**

- ↳ Définir l'ensemble des besoins du territoire de manière globale et cohérente, notamment en termes d'équipements publics variés afin d'améliorer l'accès aux services et leur utilisation par les habitants ;
- ↳ Améliorer l'accessibilité et la desserte du territoire notamment en soutenant les initiatives en matière de déplacements tous types de transports confondus ;
- ↳ Accompagner le déploiement des technologies de l'information et de la communication (participation au programme Bretagne Très Haut Débit porté par Mégalis Bretagne).

## 1.22 Rôles de l'agriculture

**L'agriculture de la communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay est un maillon essentiel du territoire, à plusieurs titres :**

### **Economie :**

↳ **Avec près de 400 entreprises agricoles** (voir ci-après) **et un chiffre d'affaire de 176 millions d'euros** (L'agriculture de Pleyben Châteaulin Porzay – CRAB Edition 2019), l'agriculture représente, sur le territoire, une entité économique à part entière, génératrice d'emplois et de richesses.

### **Aménagement du territoire :**

↳ **Les surfaces agricoles occupent 81 % du territoire.** (Voir ci-après)

### **Environnement et transition énergétique :**

↳ Les exploitants agricoles bretons sont engagés de longue date dans une démarche d'optimisation de leurs pratiques, contribuant à la préservation de l'environnement, de la biodiversité et des paysages.

↳ Ils œuvrent également en matière d'économie d'énergie, de production d'énergie renouvelable, de réduction de l'émission des gaz à effet de serres, ou encore de stockage de carbone, permettant de contribuer aux enjeux du PCAET.

## 1.23 Objectif du présent diagnostic

Afin de mieux appréhender les réalités de l'agriculture de son territoire, la communauté de communes a fait le choix de réaliser un diagnostic agricole. Celui-ci a été, après consultation, confié à la Chambre d'Agriculture de Bretagne.

Ce diagnostic permettra d'apporter une connaissance précise de l'agriculture du territoire et d'identifier les enjeux qui y sont liés. L'ensemble des données auront également pour objectif, d'aider la collectivité à orienter ses choix en matière d'urbanisme en fonction des atouts et contraintes de l'activité agricole existante, des opportunités foncières et des orientations durables de cette activité.

### **Ce travail présenté dans le présent rapport vise ainsi à :**

- **Caractériser les exploitations du territoire** : forme juridique des exploitations, SAU, nombre d'exploitants, âges, main d'œuvre, perspectives d'évolution, productions et réglementations associées (seuils ICPE), signes de qualité, activités de diversification (vente directe, production d'énergie...)
- **Caractériser les sites et le foncier agricole** : occupation du sol (bois, agricole, urbanisation), parcellaire des exploitations de la communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay, parcelles exploitées par des exploitants extérieurs, sièges d'exploitation, sites secondaires
- **Identifier les enjeux agricoles** : identification des éléments structurants ou contraignants pour l'activité agricole du territoire, localisation des différents espaces agricoles par typologie (répartition des exploitations et moyens de productions, organisation du parcellaire des exploitations (structuration, dispersion), localisation des secteurs à enjeux en terme de renouvellement et de transmission des exploitations.

## II – MODALITES DE REALISATION DE L'ETUDE

### 2.1. Equipe projet

L'équipe projet de la Chambre d'Agriculture se compose de :

- **Emmanuelle LE DIOURIS, Chargée d'Animation Territoriale sur le territoire Centre Finistère**, en charge de la mobilisation et de l'animation des rendez-vous à destination des agriculteurs, de la collecte et l'analyse des données, ainsi que du lien technique avec les services de la communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay.
- **Youenn GLOAGUEN, Cartographe**, en charge de la saisie et l'analyse des données cartographiques du projet.
- **Joëlle PERON, Chargée d'Animation Territoriale sur le territoire de Brest**, en appui lors des réunions avec les agriculteurs relais.

### 2.2. Agriculteurs relais

Afin d'obtenir une image fine des exploitations et de l'agriculture sur le territoire, conformément à notre proposition, nous nous sommes appuyés sur des agriculteurs relais à l'échelle communale. Une attention particulière a été portée afin d'associer les agriculteurs élus des communes concernées.

**Au total 57 personnes ont ainsi été conviées (de 2 à 11 en fonction des communes, selon le nombre d'exploitations).**

### 2.3. Recensement des données

Ces relais ont été conviés à des réunions multi-communales. Le découpage a été arbitré en fonction de la proximité des communes et du nombre d'exploitations. (carte 2 à suivre).

**8 rendez-vous** ont été organisés.

Les réunions se sont déroulées du 10 au 23 octobre 2019. Suite à l'indisponibilité de certains exploitants, deux rencontres complémentaires ont été organisées, le 20 janvier 2020 pour la commune de Saint-Coulitz et le 27 janvier 2020 pour la commune de Gouézec.

**39 personnes étaient présentes soit 59 % des personnes invitées, 28 % des présents ayant un engagement municipal.** Ces derniers ont été réunis au sein des groupes de travail pour l'établissement de l'état des lieux de chaque commune du territoire.

Le courrier d'invitation ainsi que les feuilles d'émargement figurent en annexe 1.

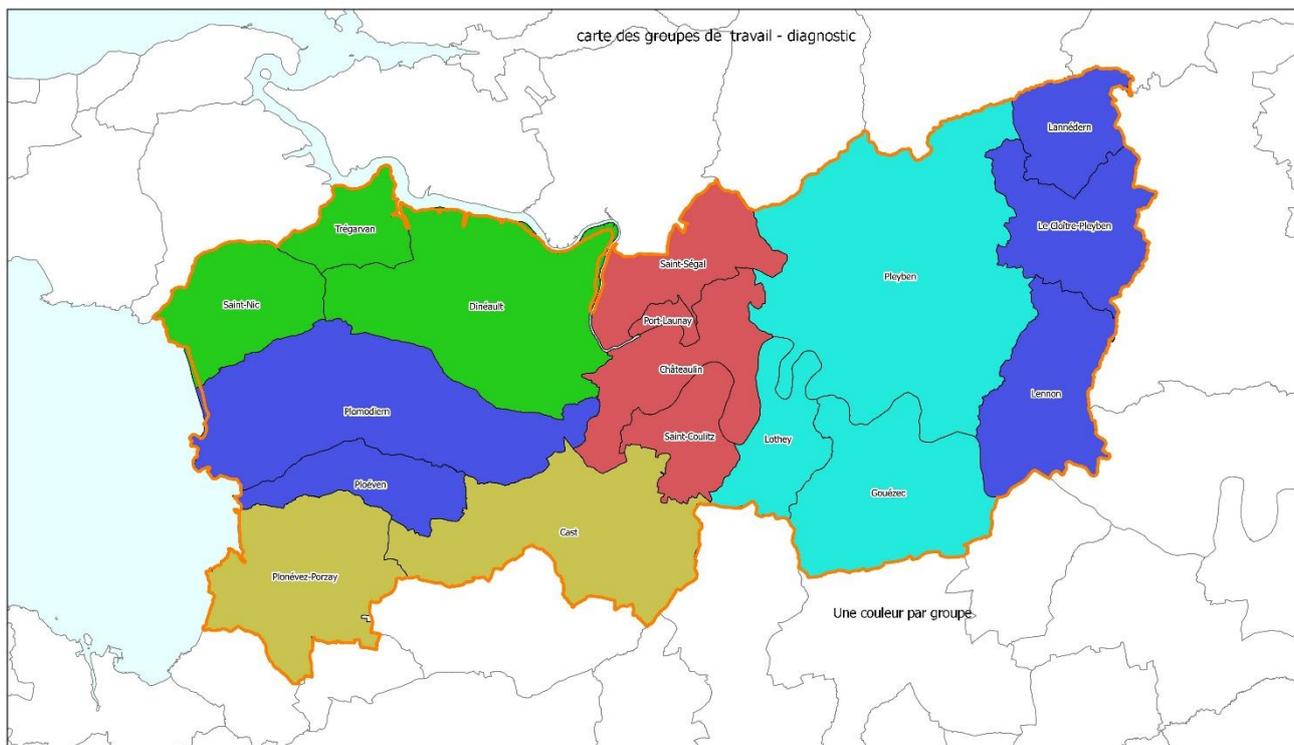


Groupes de travail - Réunion Salle Arvest - Pleyben



COMMUNAUTE DE COMMUNE DE  
PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY

Diagnostic agricole 2019



Carte n°2 : Groupes de travail communaux

Le tableau 1 ci-après détaille la participation aux réunions.

		INVITES	dont ELUS	PRESENTS	dont ELUS
10 octobre 2019 CHATEAULIN	ST SEGAL	2	1	1	0
	ST COULITZ	2	1	0	0
	CHATEAULIN PORT LAUNAY	2	1	1	0
14 octobre 2019 SAINT NIC	DINEAULT	3	2	1	1
	TREGARVAN	2	1	1	0
	SAINT NIC	4	1	3	0
15 octobre 2019 PLEYBEN	PLEYBEN	11	2	8	2
	GOUEZEC	5	2	3	2
	LOTHEY	3	1	2	1
17 octobre 2019 LE CLOITRE PLEYBEN	LANNEDERN	4	1	1	0
	LE CLOITRE PLEYBEN	5	1	3	0
	LENNON	4	3	3	2
22 octobre 2019 PLOEVEN	PLOMODIERN	6	1	4	0
	PLOEVEN	5	1	4	0
23 octobre 2019 PLONEVEZ PORZAY	CAST	3	3	1	1
	PLONEVEZ PORZAY	5	3	3	2
		<b>66</b>	<b>25</b>	<b>39</b>	<b>11</b>

Tableau n°1 : Groupes de travail communaux

## 2.4 Travail sur les enjeux et perspectives

L'ensemble des agriculteurs relais, présents ou non lors de la première phase de travail ont été conviés à une seconde réunion de travail. Celle-ci s'est tenue le 10 février 2020, dans les locaux de la chambre d'agriculture de Saint Ségol.

Après une présentation factuelle des grands enseignements chiffrés du diagnostic, les participants ont été répartis en deux groupes, afin de travailler sur les enjeux, à la fois globaux et thématiques pour l'agriculture du territoire.

Ils étaient au nombre de **22 participants, représentant 12 des 17 communes du territoire.**

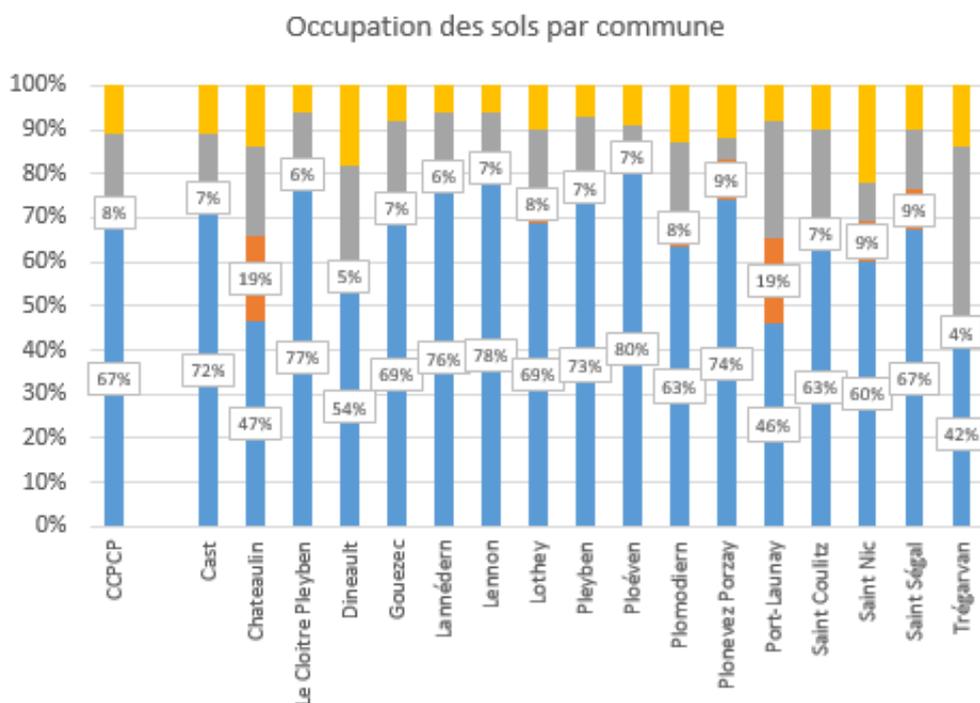
De nombreux échanges ont animé la rencontre.

Le courrier d'invitation, les expressions ainsi que les feuilles d'émergence figurent en annexe 1.





Seules 2 communes ont un pourcentage de surfaces urbanisées supérieur à 19 %. Il s'agit des communes de Châteaulin et Port Launay.



Graphique n°1 : Occupation des sols à l'échelle du territoire et des communes

### 3.2 Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces agricoles

L'analyse des données de l'agreste – DRAAF Bretagne (recensements agricoles 1988, 2000 et 2010), ainsi que des données collectées dans le cadre du présent diagnostic permettent de montrer l'évolution suivante, également reprise dans les graphiques ci-après :

	RA 1988	RA 2000	RA 2010	DIAGNOSTIC 2019	HYPOTHESE 2024
Nbre d'exploitations	1128	625	492	393	327 *
SAU globale (ha)	29250	30055	29427	28 535	15340 **

Tableau n°2: Nombre d'exploitations et SAU : évolution et perspectives

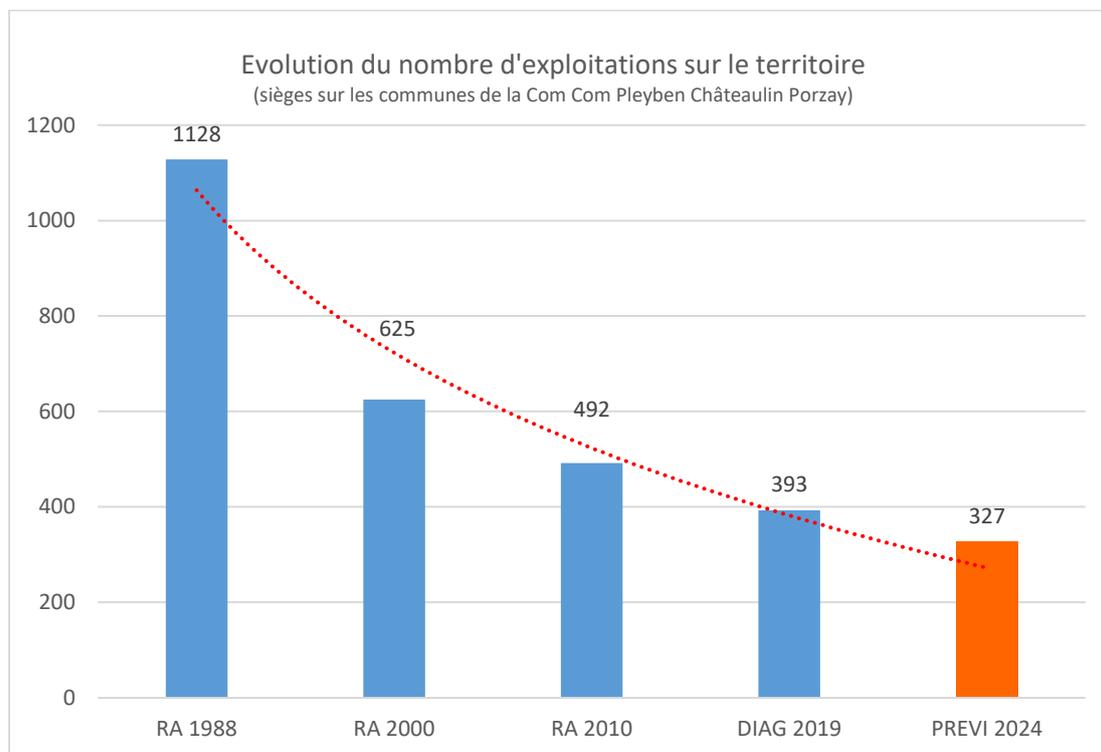
(\* données à dire d'agriculteurs relais / \*\* donnée estimée par courbe de tendance)

Si la notion d'exploitation agricole n'est pas strictement identique entre le recensement agricole et le présent diagnostic, on peut néanmoins faire le constat d'une forte réduction du nombre d'exploitations sur les communes du territoire sur les 30 dernières années. Cette tendance est globale, et non spécifique au territoire.

Au regard des données collectées, cette tendance à la baisse devrait se poursuivre dans les 5 années à venir.

**Les 393 exploitations identifiées dans le cadre du présent diagnostic exploitent ainsi un total estimé de 28 535 ha.**

Le tableau ci-avant ainsi que le graphique à suivre reprennent les évolutions et perspectives à 5 ans du nombre d'exploitations.



Graphique n°2: Evolution du nombre d'exploitations

Au regard des données ci-dessus, l'état des lieux 2019, se situe dans le prolongement de la courbe de tendance logarithmique. La prévision 2024 « à dire d'experts » est, elle, plus « optimiste » que la courbe de tendance.

### 3.3 Répartition des sites d'exploitations

**Une des communes du territoire ne compte plus qu'un siège d'exploitation.** Ce constat est un **indicateur** en soit **de la dynamique agricole**. Pour des questions statistiques, nous intégrerons les données de la commune de Port Launay aux données de Châteaulin. Les **5 communes** comptant les nombres d'exploitations les plus importants sont celles de Pleyben (79), Plomodiern (41), Dinéault (35), Plonévez Porzay (34) et Cast (33). Elles **totalisent 56 % des exploitations du territoire**.

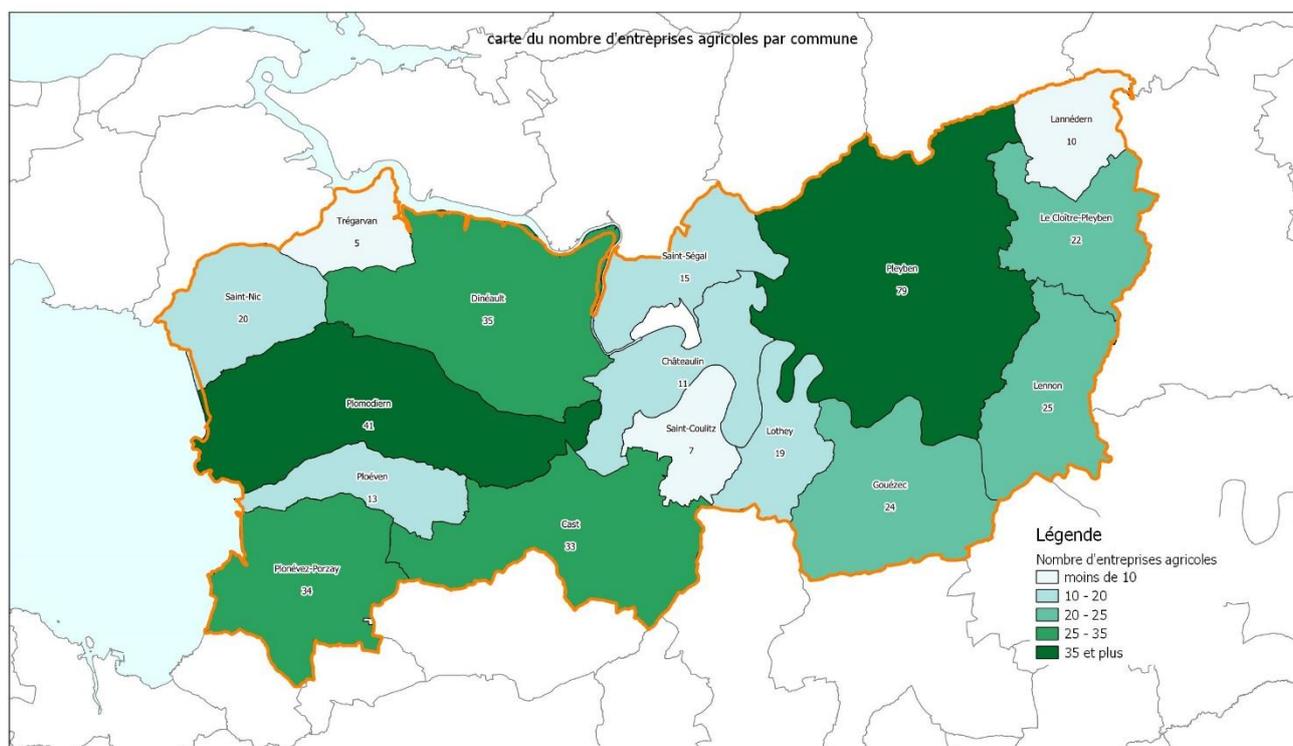
	RA 1988	RA 2000	RA 2010	DIAG 2019
Lannédern	40	20	13	10
Le Cloître-Pleyben	61	35	30	22
Lennon	67	34	31	25
Gouézec	69	47	38	24
Pleyben	196	123	90	79
Lothey	48	32	27	19
Saint-Ségal	39	21	17	15
Port-Launay	5	2	2	
Châteaulin	37	22	21	11
Saint-Coulitz	30	10	8	7
Dinéault	93	43	35	35
Cast	101	52	42	33
Plomodiern	130	66	50	41
Ploeven	49	25	20	13
Plonévez-Porzay	94	57	41	34
Trégarvan	18	8	5	5
Saint-Nic	51	28	22	20
<b>CC Pleyben Châteaulin Porzay</b>	<b>1128</b>	<b>625</b>	<b>492</b>	<b>393</b>

Tableau n°3: Nombre d'exploitations par commune

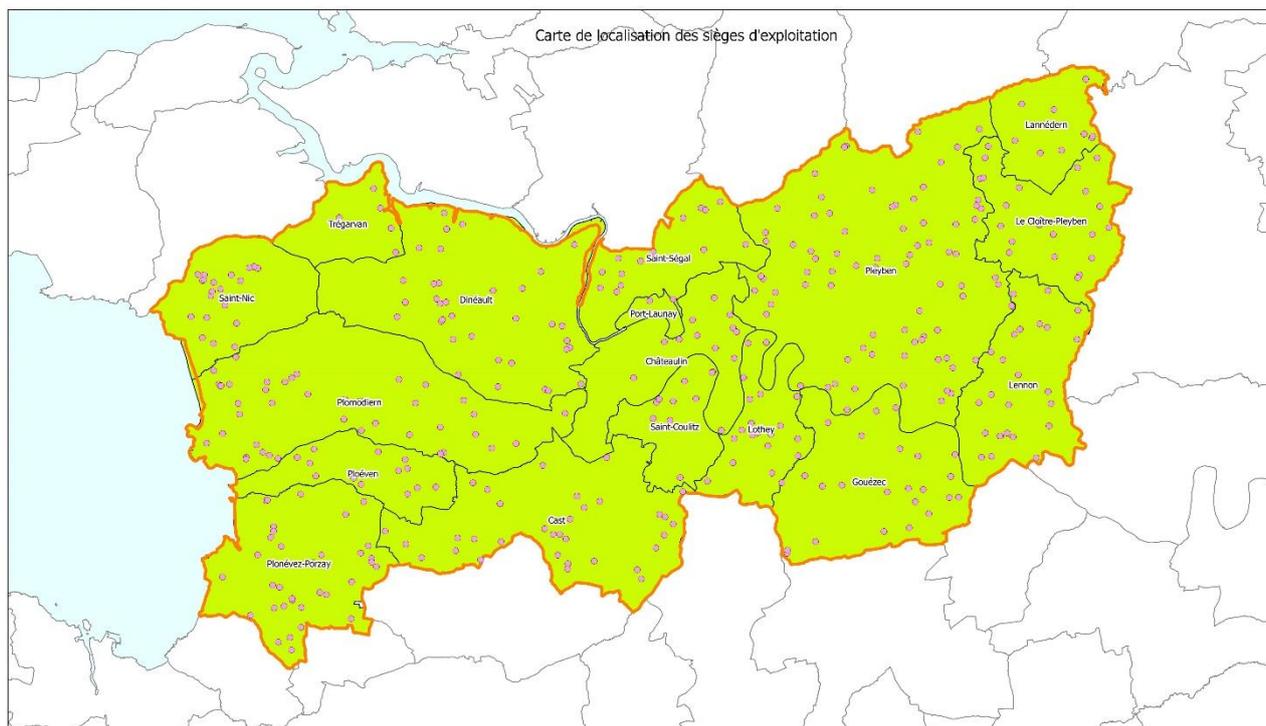


COMMUNAUTE DE COMMUNE DE  
PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY

Diagnostic agricole 2019



Carte n°4 : Nombre d'exploitations par commune

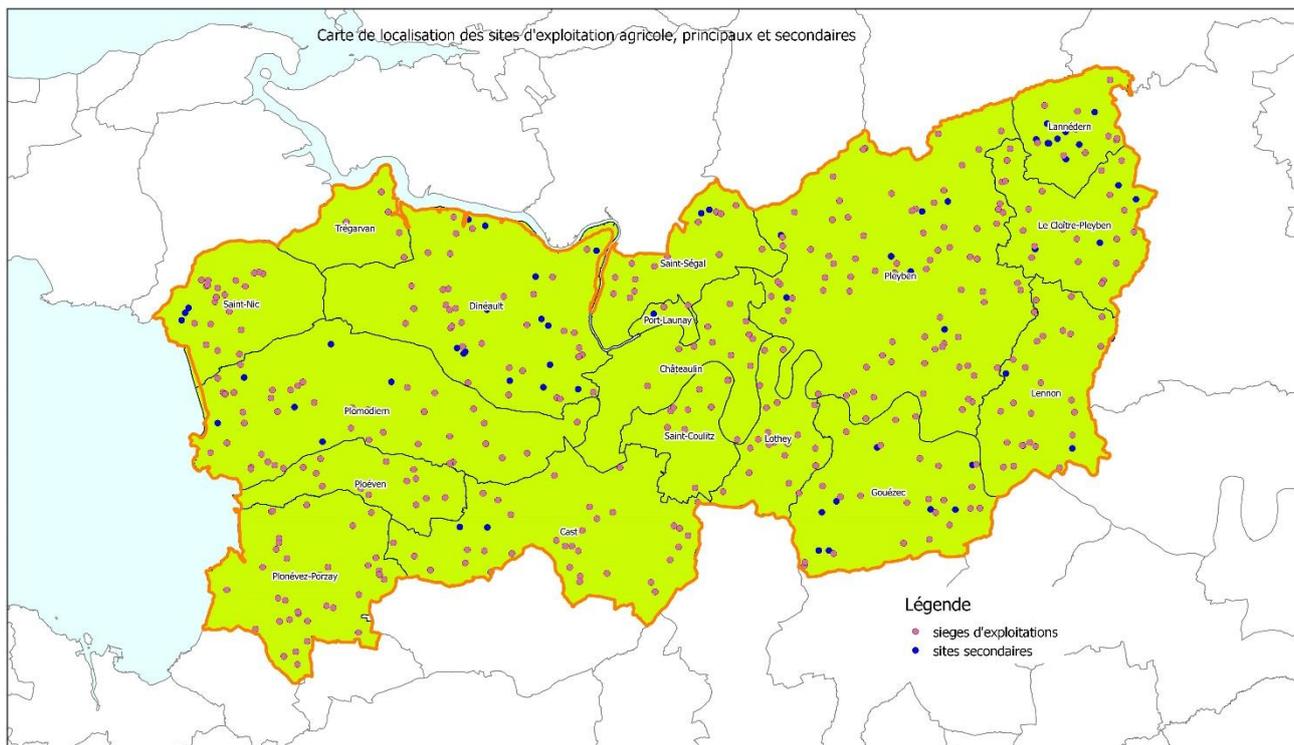


Carte n°5 : Localisation des sièges d'exploitation (ou sites principaux)

**Au-delà des 393 sièges d'exploitations (ou sites principaux), 59 sites secondaires ont été identifiés sur le territoire, portant à 452, le nombre de sites agricoles sur le territoire.** Parmi ces sites secondaires, 85 % sont mis en valeur par les exploitations du territoire. Les communes présentant les nombres de sites secondaires les plus importants sont celles de Dinéault (27) et Lannédern (9).

	SITES PPAUX.	SITES SECOND. CCPCP
Lannédern	10	9
Le Cloître Pleyben	22	4
Lennon	25	2
Gouézec	24	8
Pleyben	79	7
Lothey	19	
Saint Ségal	15	2
Port Launay		1
Château-lin	11	
Saint Coulitz	7	
Dinéault	35	14
Cast	33	2
Plomodiern	41	6
Ploeven	13	
Plonévez Porzay	34	1
Trégarvan	5	
Saint Nic	20	3
<b>CCPCP</b>	<b>393</b>	<b>59</b>

Tableau n°4: Sites agricoles par commune

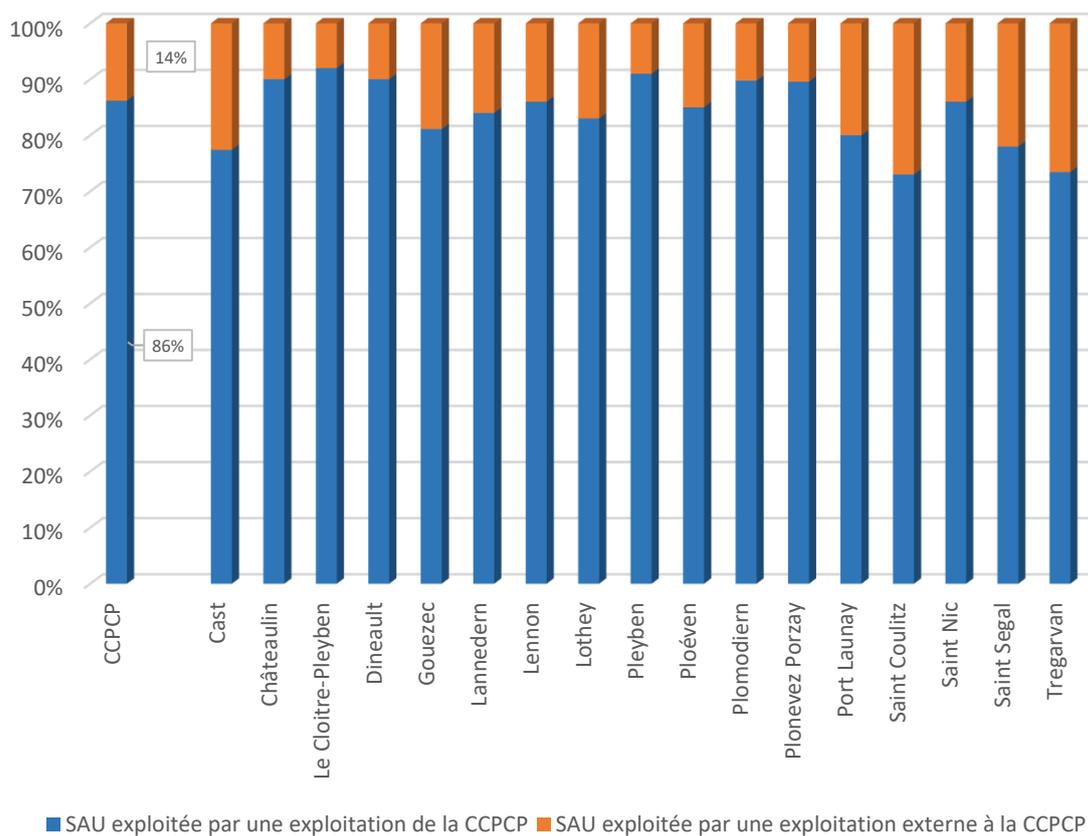


Carte n°6 : Localisation des sites principaux et secondaires

### 3.4 Répartition des surfaces agricoles à l'échelle du territoire

Avec 28 535 ha de SAU estimés dans le cadre du présent diagnostic, **les surfaces agricoles sont majoritairement mises en valeur par les exploitations ayant leur siège sur le territoire. Elles sont estimées à 24 428 ha soit 85.6 % des surfaces agricoles.**

**En effet, 4 107 ha sont exploités par des exploitations ayant leur siège en dehors du territoire, soit 14.39 % de la SAU présente sur le territoire.**

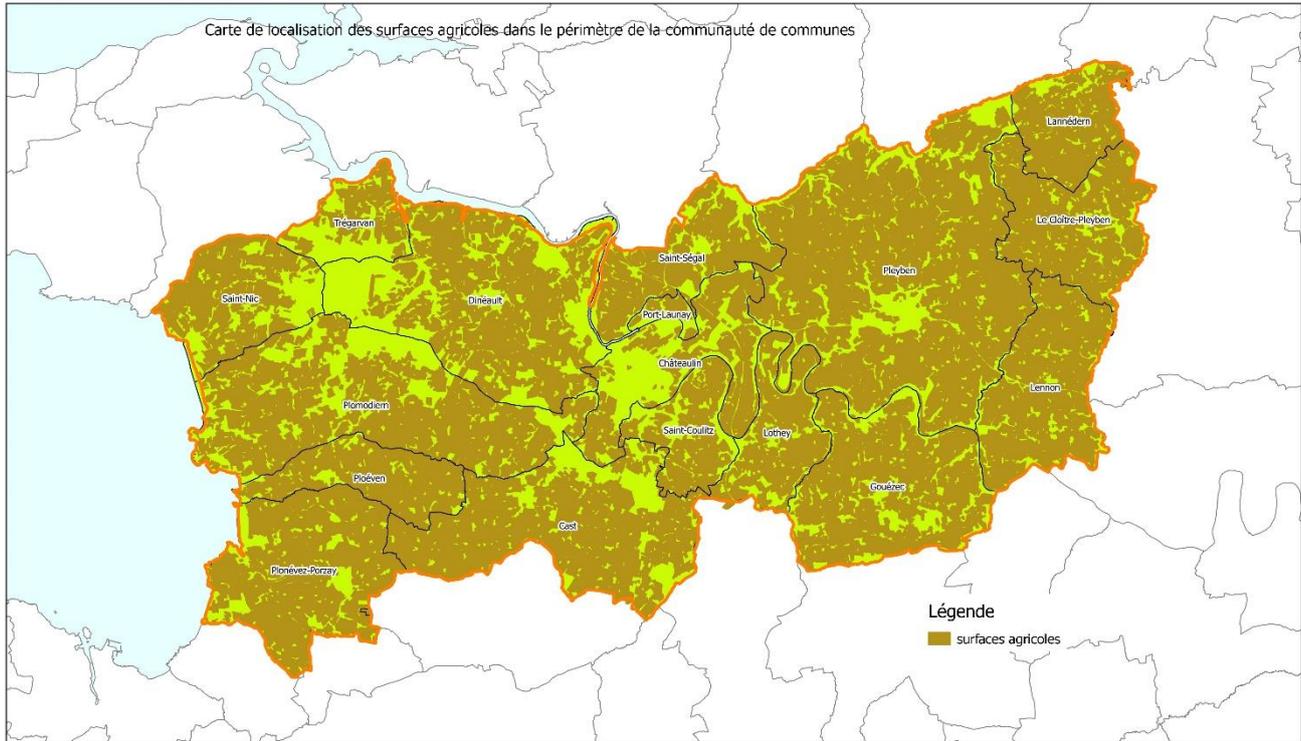


Graphique n°3 : Mise en valeur des surfaces agricoles du territoire

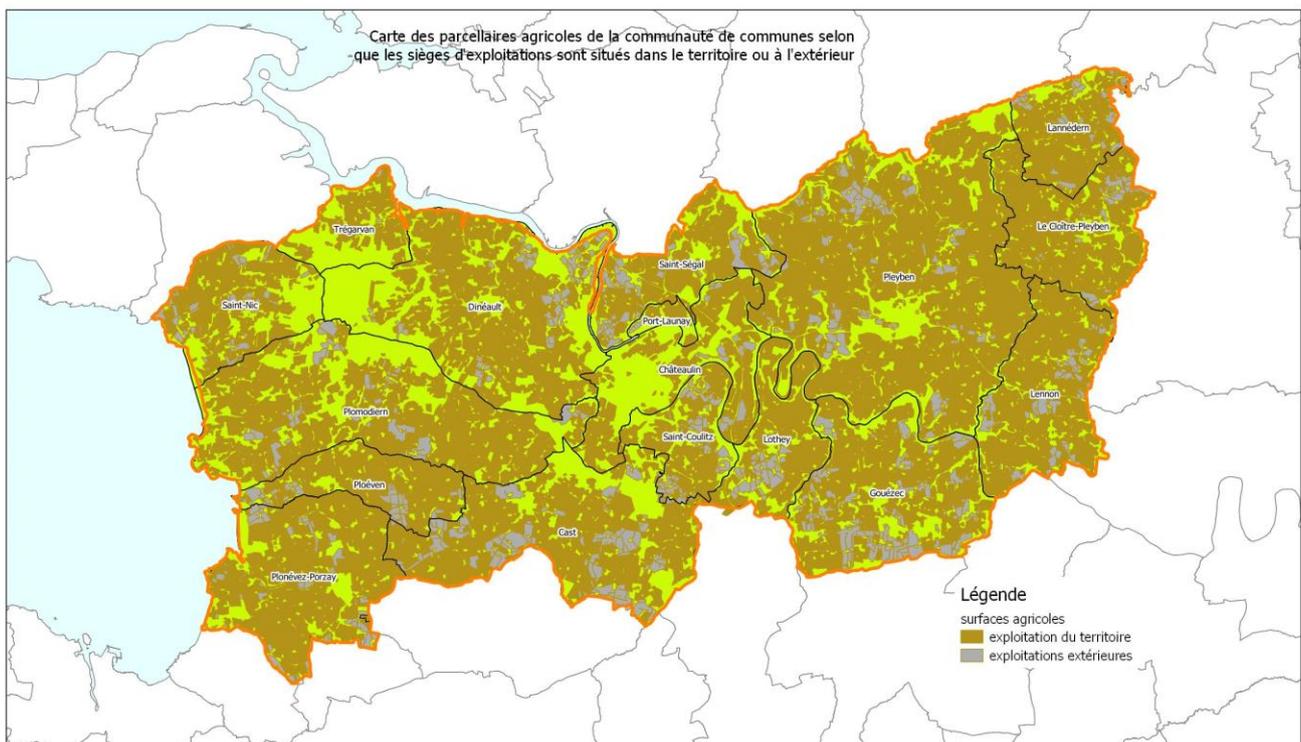
Les 28 535 ha SAU des exploitations basées sur le territoire sont majoritairement liés aux exploitations de Pleyben (19.46 %), Plomodiern (10.41 %) et Cast (9.3 %).

	SAU
Cast	2 676
Châteaulin	940
Le Cloître-Pleyben	1550
Dinéault	2482
Gouézec	2151
Lannédern	951
Lennon	1781
Lothey	910
Pleyben	5553
Ploéven	1047
Plomodiern	2972
Plonévez-Porzay	2155
Port-Launay	89
Saint-Coultiz	696
Saint-Nic	1094
Saint-Ségal	1083
Trégarvan	405
<b>TOTAL CCPCP</b>	<b>28535</b>

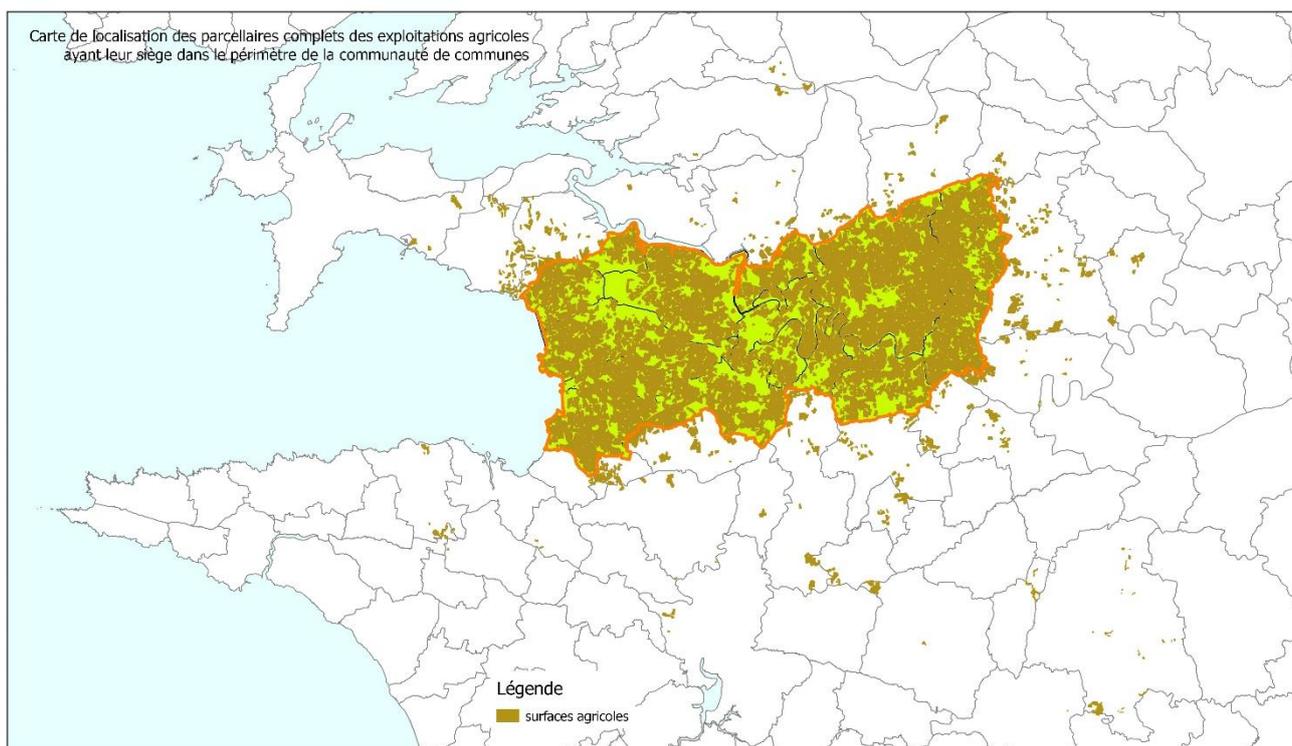
Tableau n°5 : SAU par commune des exploitations du territoire (Sièges sur commune)



Carte n°7 : Surfaces agricoles du territoire



Carte n°8 : Mise en valeur des parcellaires agricoles sur le territoire



Carte n° 9 : Parcellaires globaux des exploitations de la Communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay

### 3.5 Analyse des distances siège / parcelles

Le tableau ci-contre présente la distance moyenne siège/parcelles pour les exploitations ayant leur siège sur une commune donnée. L'éloignement moyen maximum est observé sur les exploitations de Saint Ségal (3.93 km). Ces valeurs moyennes restent globalement correctes si on les compare aux résultats observés le territoire de Morlaix Communauté, où elles pouvaient aller jusqu'à 6,25 km en moyenne selon les communes.

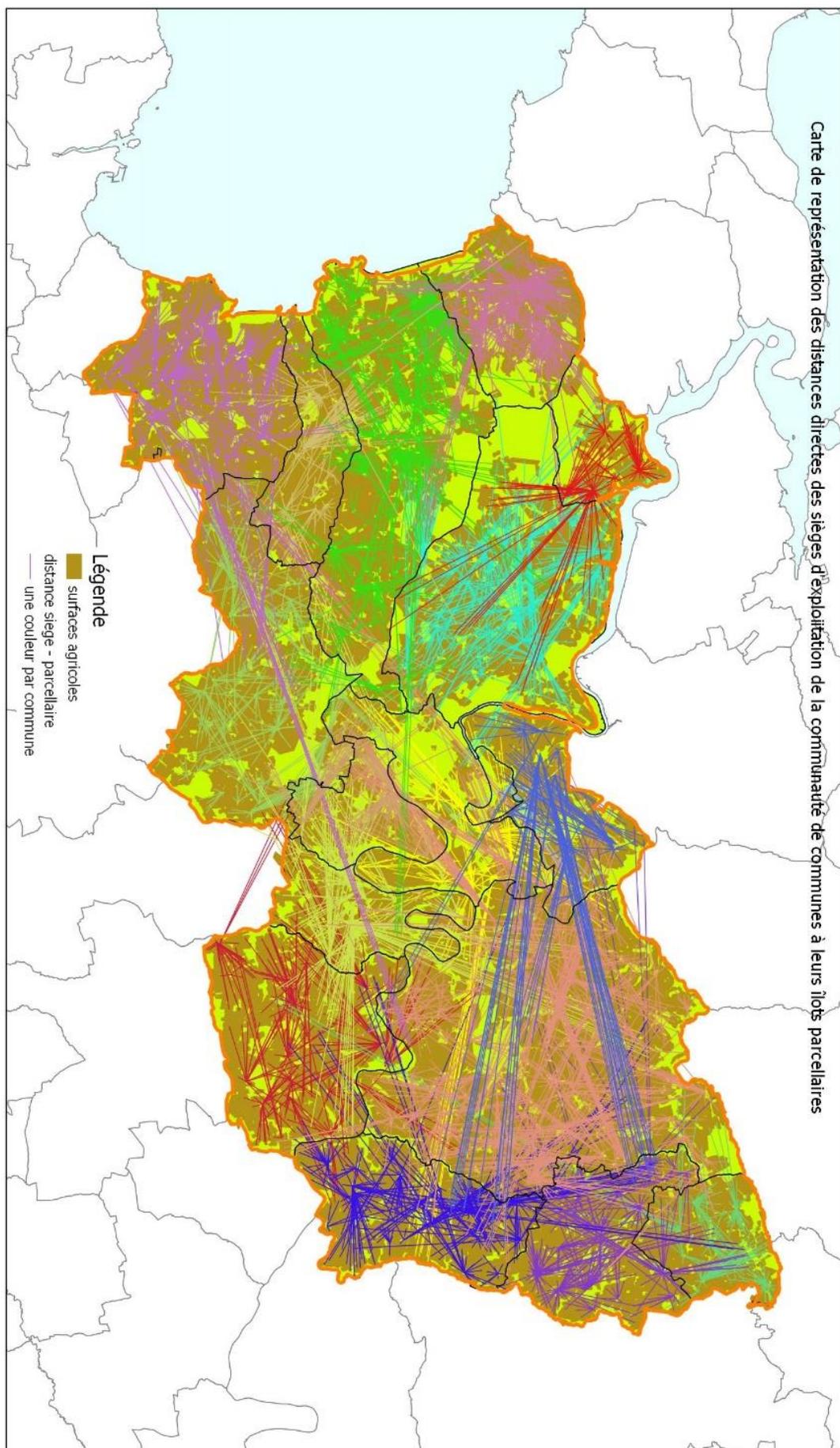
Toutefois, cette approche moyenne, couvre évidemment des réalités différentes d'une exploitation à l'autre et d'une parcelle à l'autre.

La carte ci-après, représentant les fuseaux « à vol d'oiseaux entre les sièges et parcelles » permet de visualiser à la fois la diversité des distances, mais également la densité des déplacements associés.

COMMUNE	DIST. MOYENNE SIEGE / PARCELLES (KM)
LE CLOITRE PLEYBEN	1.24
LANNEDERN	1.24
PLIEVEN	1.33
PLOMODIERN	1.39
ST NIC	1.50
TREGARVAN	1.50
CAST	1.5
GOUEZEC	1.62
DINEAULT	1.70
PLONEVEZ PORZAY	1.73
LENNON	1.80
ST COULITZ	1.91
PORT LAUNAY	2.11
PLEYBEN	2.23
CHATEAULIN	2.50
LOTHEY	2.61
ST SEGAL	3.93

Tableau n°6 : Eloignement siège / parcelles par commune

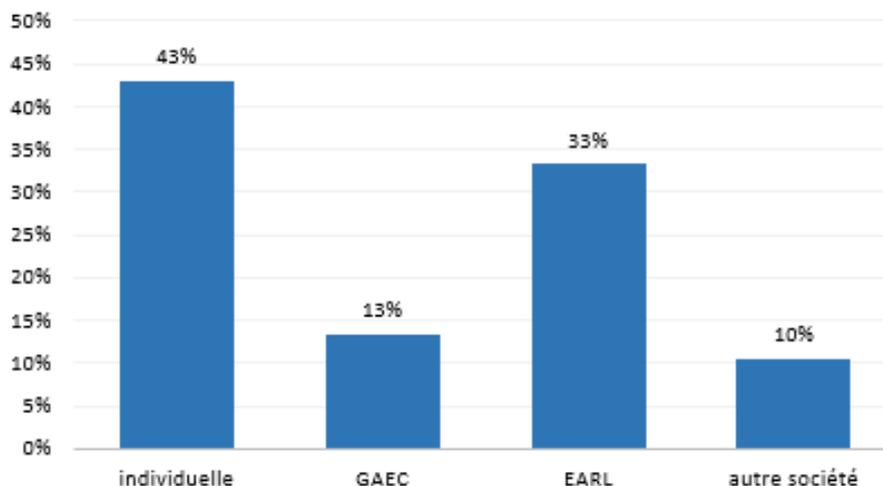
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE  
PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY  
Diagnostic agricole 2019



Carte n°10 : Faisceaux des déplacements siège/parcelles

## IV – LA FERME « DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PLEYBEN CHATEAULIN PORZAY »

### 4.1 Statut juridique des exploitations



Graphique n°4 : Statut juridique des exploitations

Les formes sociétaires dominent avec 57% des exploitations du territoire. Les exploitations individuelles représentent quant à elles 43 % des exploitations.

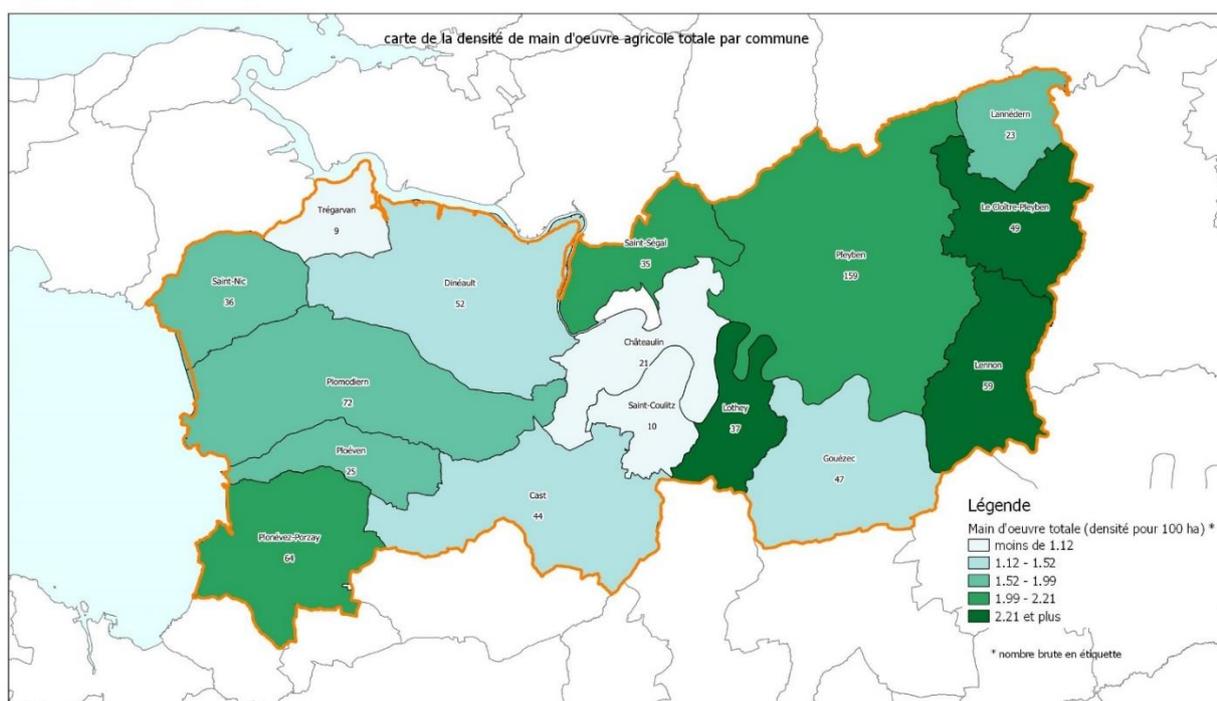
### 4.2 Main d'œuvre

#### 4.2.1 Caractérisation



COMMUNAUTE DE COMMUNE DE PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY

Diagnostic agricole 2019

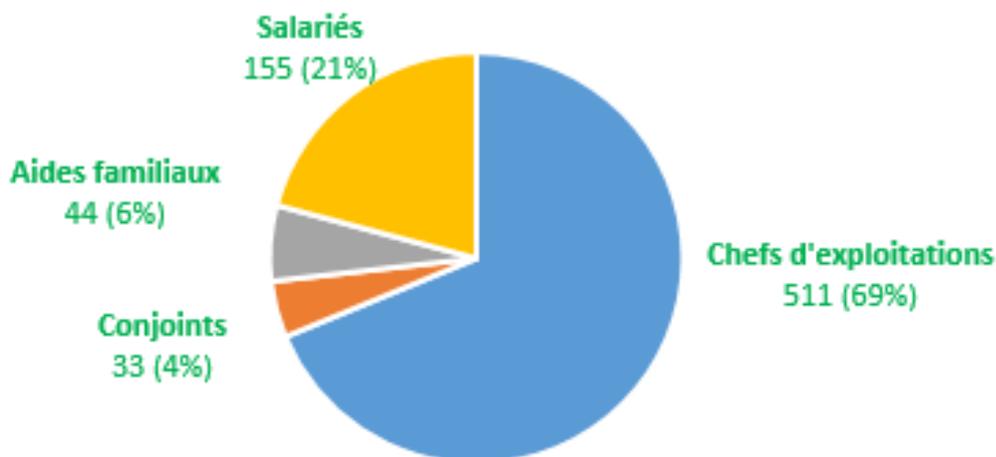


Carte n°11 : Densité de main d'œuvre globale par commune

## La « Ferme de la Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay » compte 743 UTH

- 511 UTH chefs d'exploitations
- 155 UTH salariés « permanents » (ETP)
- 33 UTH conjoints
- 44 UTH aides familiaux

A noter qu'afin d'appréhender au mieux les emplois générés, il a été demandé aux relais de traduire les emplois temporaires en équivalent temps plein sur une année.



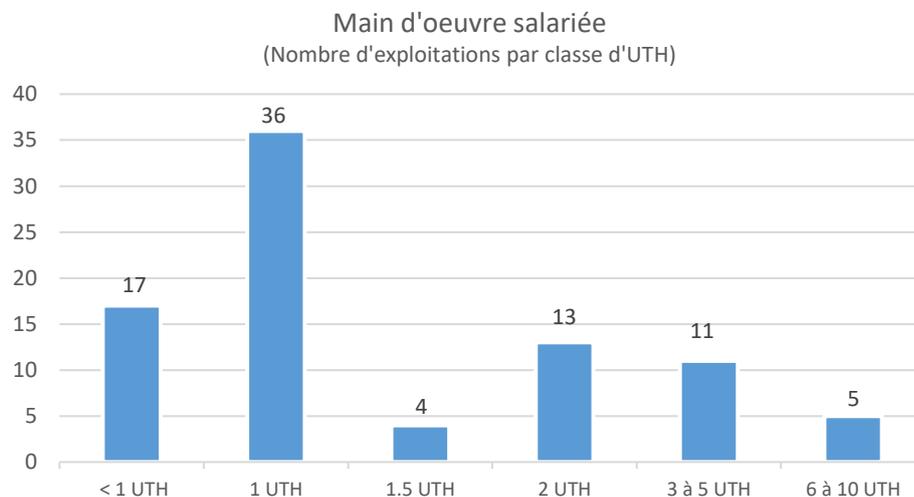
Graphique n°5 : Typologie de main d'œuvre

La carte ci-avant permet de visualiser la répartition géographique de ces emplois.

### 4.22 Main d'œuvre salariale

**87 des 393 exploitations recensées ont recours au salariat, ce qui représente 155 salariés agricoles en exploitation**

**Ce chiffre recouvre des réalités très variées puisque le nombre d'UTH varie de 0.10 à 10 selon les exploitations concernées. 1 Unité de Travail Humain (UTH) ou moins est ce que l'on retrouve majoritairement sur les fermes du territoire de la CCPCP.**



Graphique n°6 : Main d'œuvre salariale par classe d'UTH



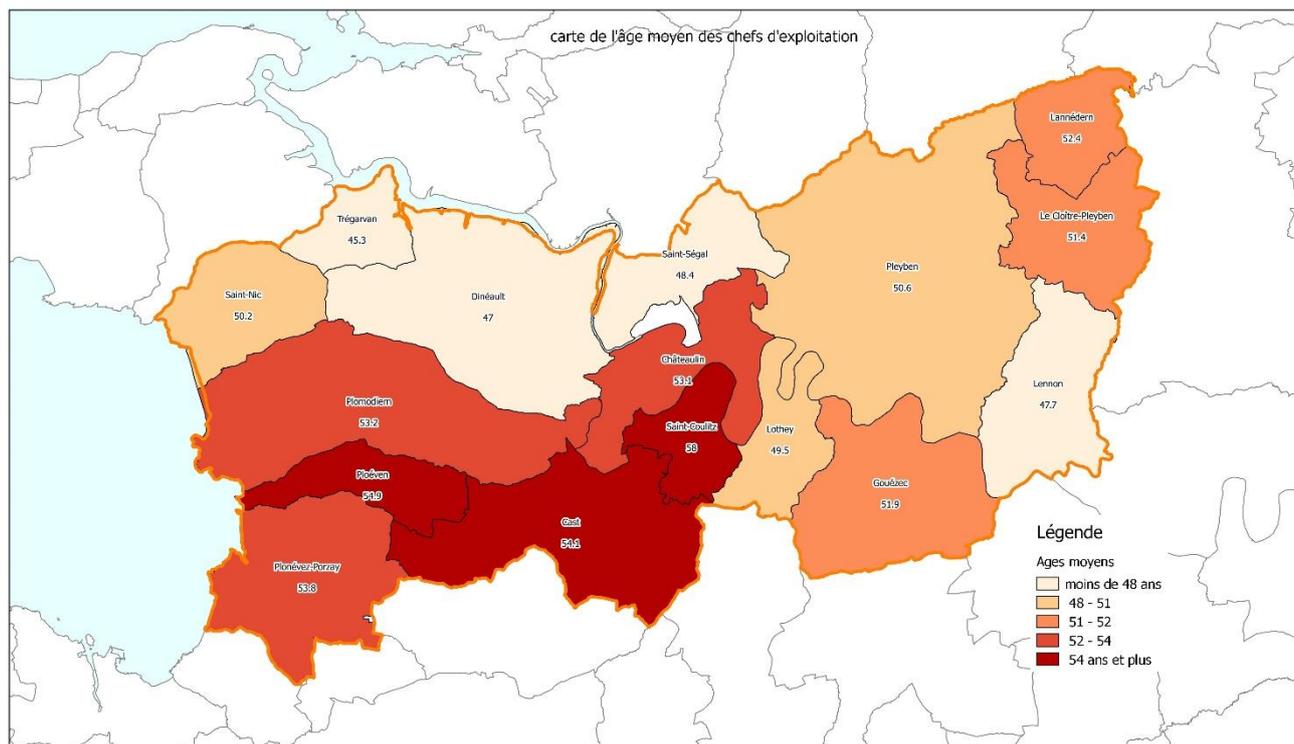
La carte ci-dessus permet de visualiser la répartition des chefs d'exploitation à l'échelle du territoire (en lien avec le siège de l'entreprise). On note que les communes de Pleyben (106), Plomodiern (52), Dinéault (42), Plonévez Porzay (40), Cast (39) sont celles qui concentrent le plus de chefs d'exploitation. Ces cinq communes concentrent 54 % des chefs d'exploitations du territoire (une proportion quasi identique à celle des sièges d'exploitation sur ces communes : 56,48 %).

#### 4.232 Age moyen



### COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY

Diagnostic agricole 2019



Carte n°13 : Age moyen des chefs d'exploitations par commune

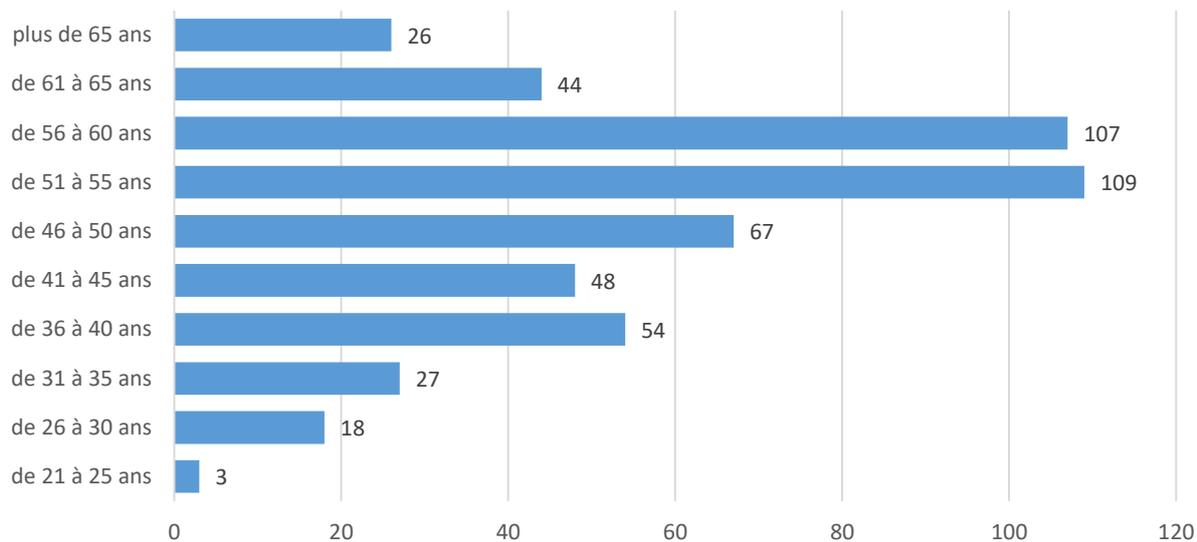
**L'âge moyen des chefs d'exploitation du territoire est de 50 ans.** Le plus jeune chef en activité a 23 ans, le plus vieux 74 ans. Ce dernier constituant bien évidemment une exception.

La pyramide des âges des chefs d'exploitation, page suivante, montre une dominance des tranches « 51 à 55 ans » et « 56 à 60 ans », avec respectivement 22 et 21 % de la population.

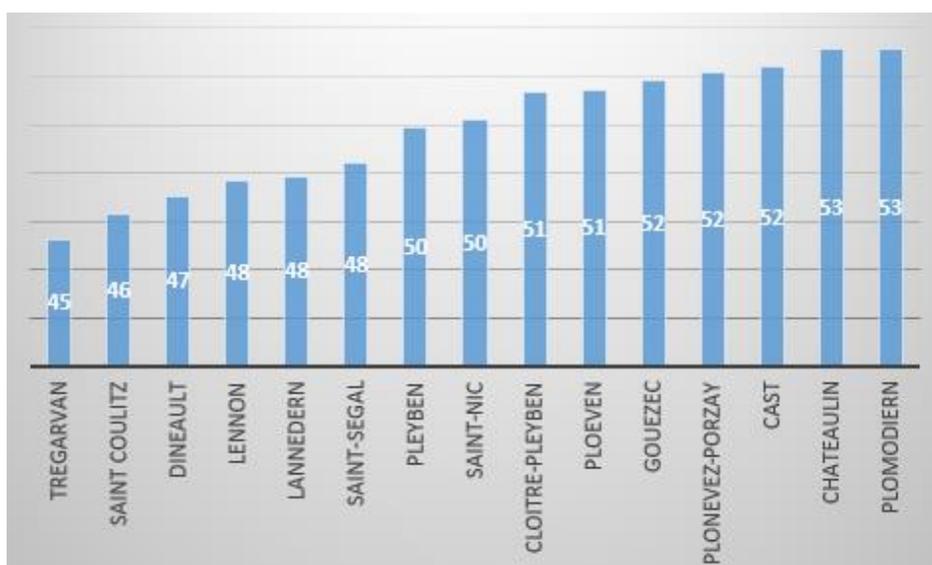
**35 % des chefs d'exploitations ont plus de 55 ans et 56,8 % des chefs d'exploitation ont 50 ans et plus. Près d'un exploitant sur trois atteindra donc l'âge de la retraite dans les 10 ans à venir.**

L'analyse par commune, à suivre, permet de voir que **9 communes présentent un âge moyen supérieur à 50 ans**. Il s'agit de **Pleyben, Saint Nic, Le Cloître Pleyben, Ploeven, Gouézec, Plonévez Porzay, Cast, Châteaulin** et **Plomodiern**. Les communes de **Trégarvan, Saint Coulitz**, ont, elles, l'**âge moyen le plus bas** (respectivement 45 et 46 ans).

Si l'on s'attarde sur la commune de Plomodiern avec ses 52 chefs d'exploitations, on voit aussi qu'ils sont « les plus âgés sur le territoire » avec une moyenne supérieure à 53 ans.



Graphique n°7 : Répartition des chefs d'exploitation par classe d'âge



Graphique n°8 : Age moyen des chefs d'exploitation par commune

## 4.3 Productions

### 4.31 Principales typologies d'exploitations

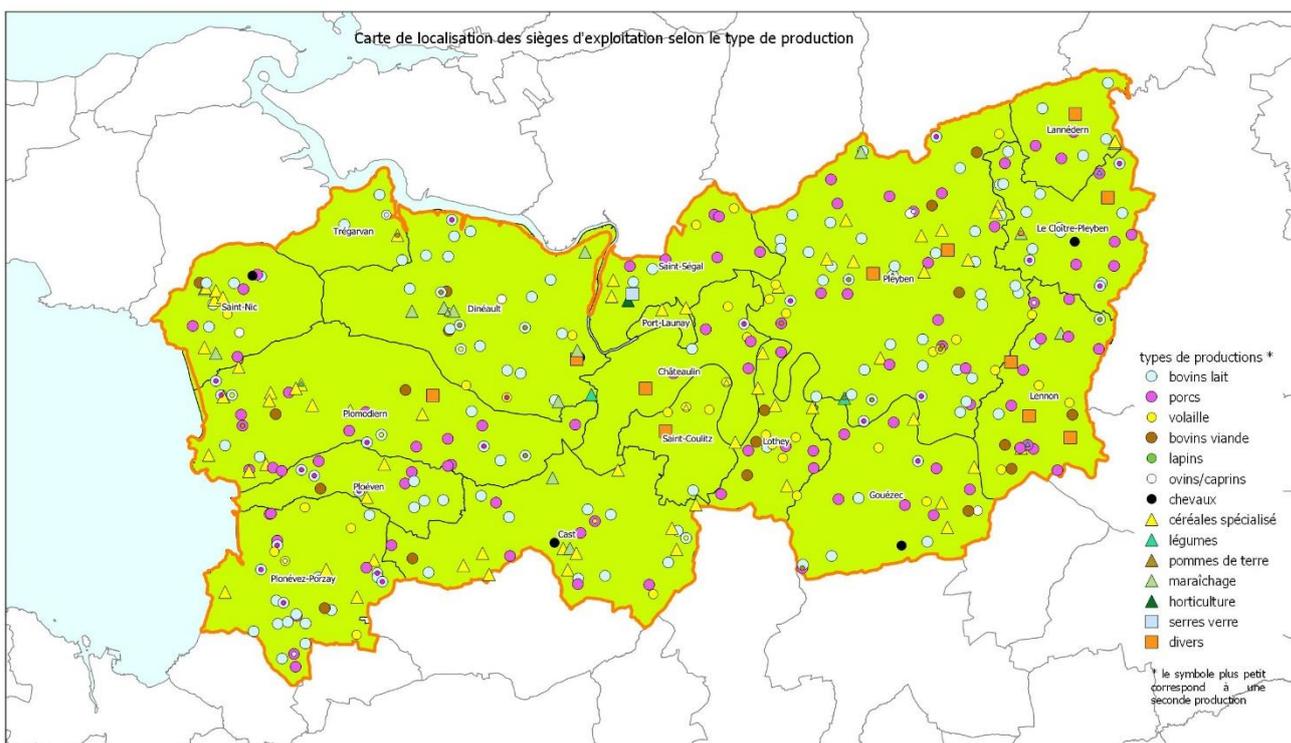
L'agriculture du territoire de la CCPCP est riche d'une grande **diversité de productions** : lait, porc, volailles, viande bovine et grandes cultures notamment.

Avec 425 ateliers, les productions laitières (138 ateliers) et porcines (114 ateliers) sont majoritaires sur le territoire.



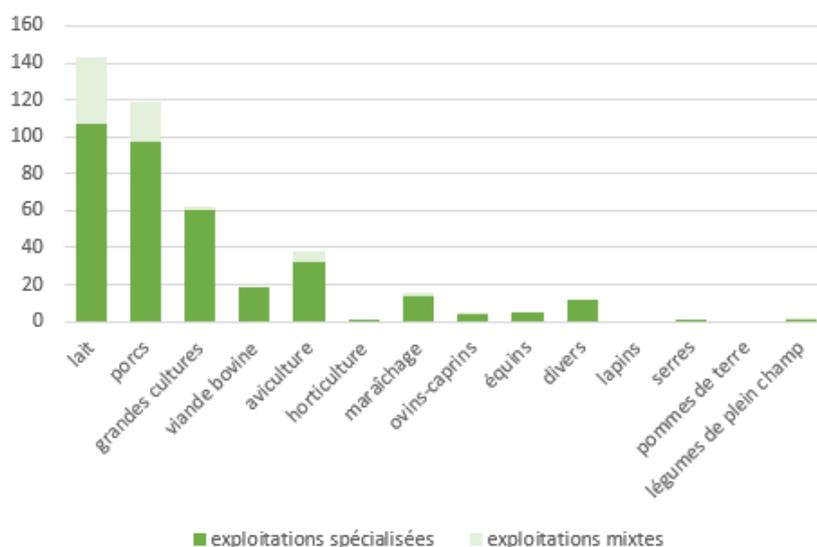
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE  
PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY

Diagnostic agricole 2019



Carte n°14 : Typologies d'exploitations

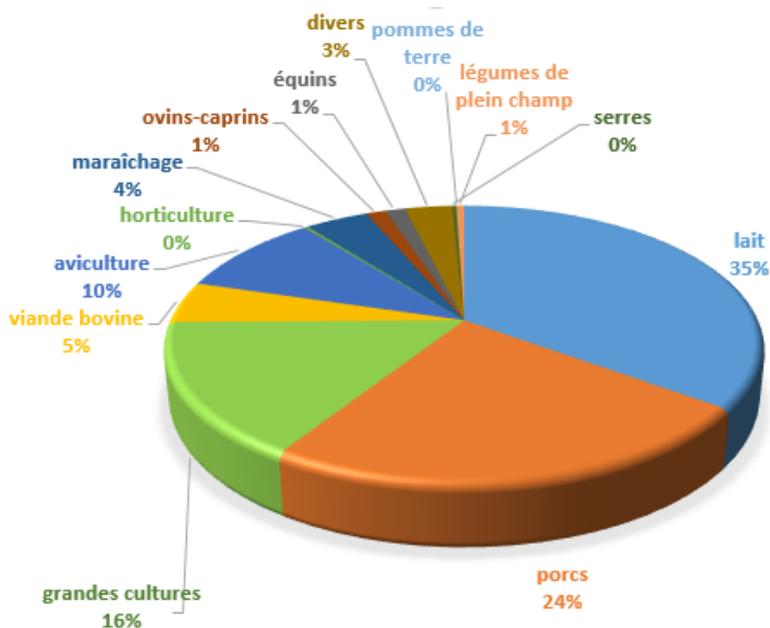
**Les outils de productions sont majoritairement spécialisés, c'est-à-dire ne comptant qu'un atelier.** Toutefois sur le territoire, il existe des exploitations mixtes alliant des ateliers Lait/Porcs.



Graphique n°9 : Principales typologies d'exploitations

#### 4.32 Ateliers principaux

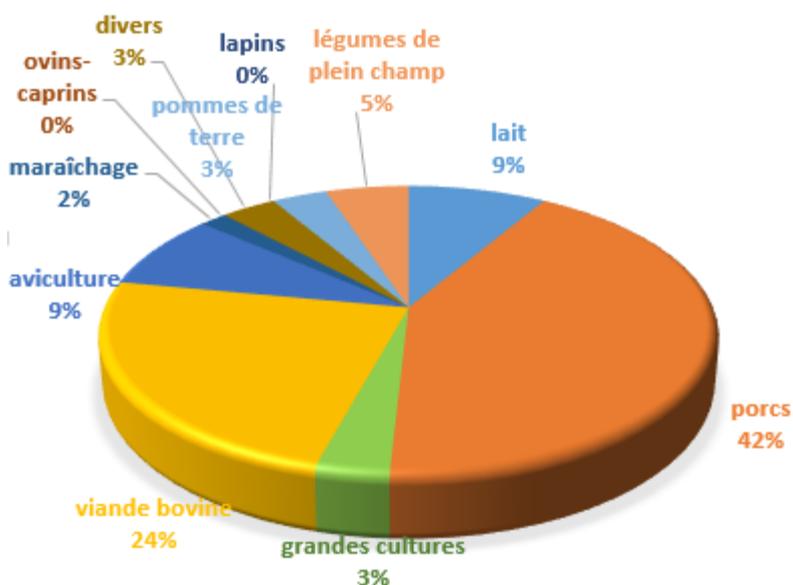
Les ateliers principaux sont très largement dominés par l'activité laitière (35 %) et porcine (24 %) suivis des ateliers Grandes cultures (16 %). L'aviculture arrive en quatrième position avec 10 % des ateliers. Les autres productions représentent de 5 à 0.1 % des ateliers.



Graphique n°10 : Ateliers principaux

#### 4.33 Ateliers secondaires

Les ateliers secondaires sont quant à eux dominés par les ateliers porcins (42%), suivies de la viande bovine (24 %). Les ateliers laitiers et l'aviculture arrivent ex-aequo en troisième position avec 9 % des ateliers.



Graphique n°11 : Ateliers secondaire

#### 4.34 Détails des ateliers et volumes de production associés

	NBRE ATELIERS	VOLUME	MOYENNE
Lait (litres)	138	65104000	471768
Bovins à l'engraissement (nbre)	16	1033	65
Porcs Naisseur-Engraisseur (nbre truies)	82	21085	257
Vaches allaitantes (nbre)	22	934	42
Légumes	10	152	15
Maraichage	15	34	2
Volailles (m <sup>2</sup> )	38	95100	2503
Porc engraissement (places)	32	22840	714
Céréales (ha)	65	3931	60
Serres verre (m <sup>2</sup> )	1	10000	10000
Pondeuses (nbre)	1	20000	20000
Ovins/caprins (nbre mères)	5	755	151

Tableau n° 8 : Les productions du territoire, en nombre et en volume

Le tableau ci-avant reprend de manière détaillée la globalité des ateliers existants.

Pour rappel les exploitations du territoire totalisent de 1 à 3 ateliers.

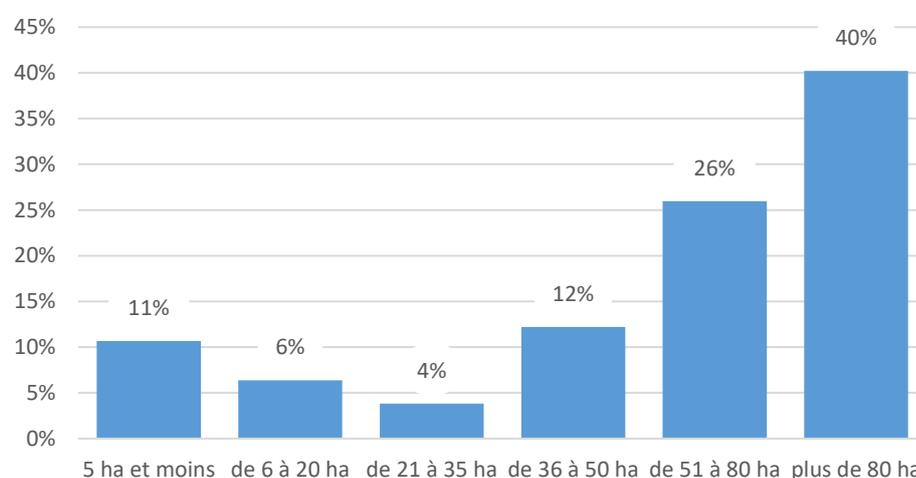
En termes de productions animales, le volume laitier moyen est d'environ 471 000 litres. Les ateliers allaitants comptent une moyenne de 42 mères. En porc, le nombre moyen de mères est de 257 truies.

La surface moyenne en maraichage de 2 ha.

#### 4.35 SAU moyenne des exploitations

**La SAU par exploitation s'échelonne en effet de 0 ha (hors sol) à 283 ha. La SAU moyenne est de 76.3 hectares.**

En lien avec la diversité des productions présentées ci-avant cette valeur masque un écart type assez important et des typologies diversifiées. La SAU moyenne d'un laitier spécialisé est par exemple de 75 ha sur le territoire alors qu'elle est de 94 ha pour une exploitation mixte (lait/porcs) pour les spécialisés.

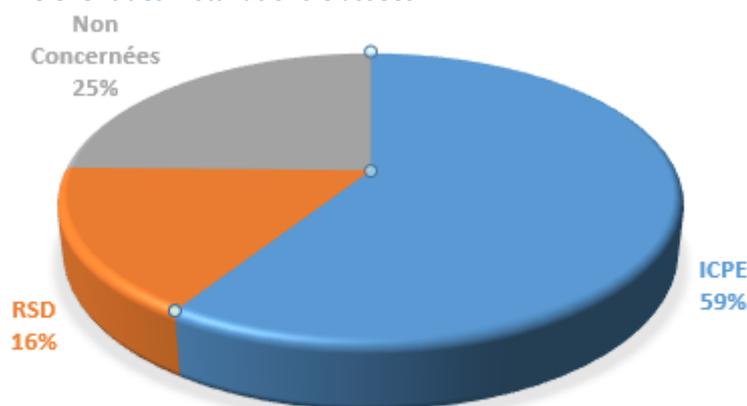


Graphique n°12 : Répartition des exploitations par classe de SAU

#### 4.36 Installations classées pour l'environnement

Sur la base des types de productions, et volumes estimés par les agriculteurs relais, et au regard des seuils de la réglementation des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) :

- 24.7 % des exploitations ne sont pas concernées
- 16.3 % relèvent du Régime Sanitaire départemental
- **59 % relèvent des Installations Classées.**



Graphique n°13 : Régime ICPE des exploitations

*A titre informatif, quel que soit son régime ICPE, toute exploitation produisant des déjections animales, doit justifier de la gestion de celles-ci et respecter les règles définies dans le cadre du 6e programme d'actions régional (calendrier etc....)*

*Cette gestion se fait par épandage sur ces terres en propre, exportation vers des exploitations tierces ou traitement.*

*Le plan d'épandage identifie les parcelles ou portion de parcelles aptes à recevoir des déjections, soit sur les terres en propre de l'exploitation, soit chez des tiers « receveurs ». Toute parcelle respectant les critères d'épandage (distance aux cours d'eau, aux tiers, pente etc....) est une parcelle potentiellement épandable, qu'elle soit ou non inscrite dans un plan d'épandage à un instant T. Les distances à respecter varie d'un type de déjections à l'autre. Des dérogations peuvent exister. Aussi de manière globale la surface agricole épandable, est à l'échelle d'un territoire, peu différente de la surface agricole globale.*

## 4.4 Stratégies commerciales et diversification

Les filières agricoles et agroalimentaires s'inscrivent dans un environnement de plus en plus complexe et en pleine mutation. Les agriculteurs s'engagent dans les transitions écologiques, économiques et sociales des exploitations agricoles, en lien avec les attentes sociétales d'aujourd'hui et demain.

En 2019, 38 entreprises agricoles de la CCPCP étaient en agriculture biologique ou en conversion, soit 9 % du total des entreprises présentes sur ce territoire. 20 % des installations aidées se sont faites en agriculture biologique entre 2013 et 2017 (28 % à l'échelle du Finistère). (Source : Chambres d'agriculture de Bretagne, installations aidées)

En 2018, 22 entreprises agricoles de la CCPCP commercialisent régulièrement leur production en circuit court, soit 5.5 % du total des entreprises présentes sur ce territoire. Ce pourcentage monte à 9 % en se focalisant sur les jeunes installés entre 2013 et 2017, preuve du dynamisme de ce mode de commercialisation et de la volonté des agriculteurs de retisser des liens avec les consommateurs. (Source : Chambres d'agriculture de Bretagne, installations aidées)

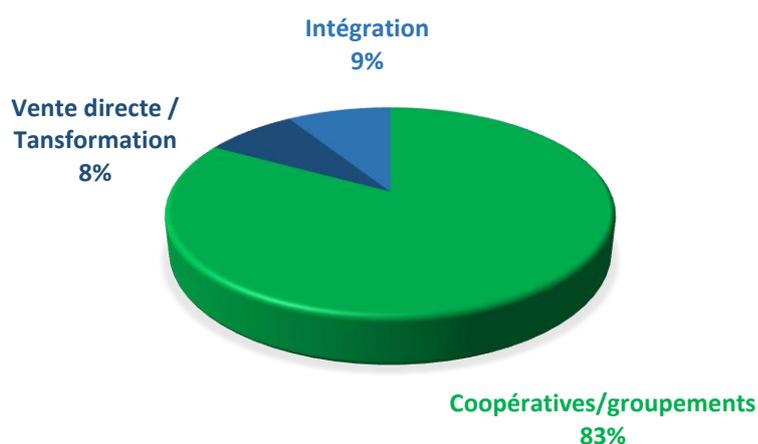
### 4.41 Mode de commercialisation principal

- Le mode de commercialisation principal est la **vente à une coopérative** Cela représente **83 % des exploitations**.
- 9 % sont en système intégré, c'est-à-dire en tant que « sous-traitants » d'un groupe agro-alimentaire.
- **8 % des exploitations** commercialisent leurs produits en **vente directe auprès des particuliers**

**La commercialisation via les coopératives et groupement est très largement dominante.**

107 exploitations (21 % des exploitations) commercialisent au sens large leurs produits en « vente directe », dont 7 avec une activité de transformation, avec cependant plusieurs réalités de commercialisation : vente directe « classique » aux particuliers, vente à d'autres producteurs ou vente à des grossistes/négociants.

Cette dernière catégorie « directe » à des grossistes/négociants est plus fréquente que par le passé, mais reste minoritaire.



Graphique n° 14 : Mode de commercialisation principal

#### 4.42 Activités de diversification

Au-delà du mode de commercialisation principal développé ci-avant, **52 exploitations ont une ou plusieurs activités complémentaires et/ou de diversification**. Cela représente donc 13.23 % des exploitations du territoire.

22 exploitations ont une **activité secondaire de vente directe et 7 de transformation**.

Les ateliers secondaires de vente directe se situent sur Dinéault (5), Pleyben (4), Saint Nic (3), Lannédern (2).

Les 7 ateliers de transformation sont répartis sur les communes de Lothey, Cast, Trégarvan Lannédern, et Dinéault.

La production d'énergie arrive ensuite (16 exploitations). Ces exploitations regroupent **13 ateliers photovoltaïques, 3 unités de méthanisation**.

Les unités de méthanisation sont quant à elles présentes sur Plonévez Porzay, Châteaulin et Pleyben (en cours).

Les activités de **tourisme à la ferme, gîtes et locations à l'année** sont également présentes sur 3 exploitations. Ce chiffre n'est pas forcément exhaustif, les agriculteurs relais ayant toujours un doute quant à savoir si cela relève de l'entreprise agricole ou du privé.



Graphique n° 15 : activités de diversification (nombre d'exploitation)

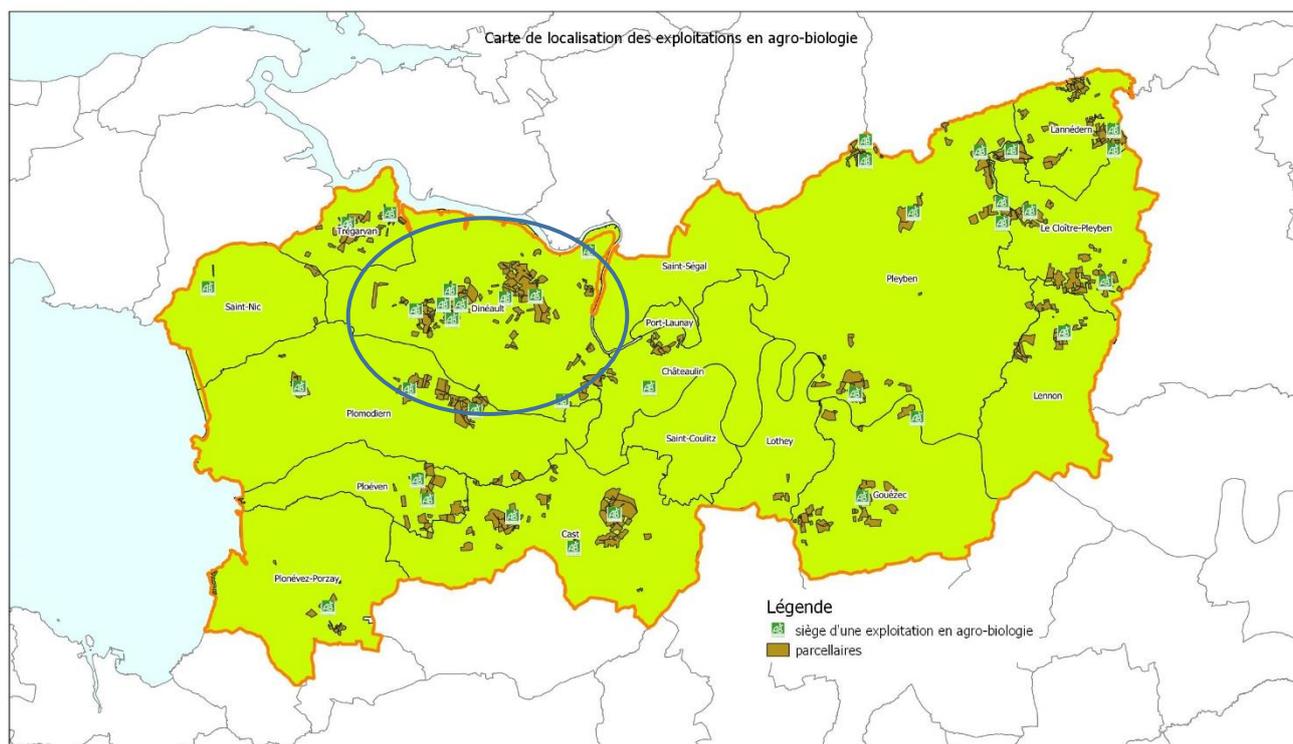
#### 4.43 Agriculture Biologique

**38 exploitations sont engagées en agriculture biologique pour un total de 41 ateliers** (en lien avec la mixité de certaines entreprises). **Elles exploitent 2219 ha.**

Cela représente **9,67 % des exploitations** du territoire et **7.7 % de la SAU mise en valeur par ces exploitations** du territoire.

A titre de comparaison selon derniers chiffres édités par la FRAB en janvier 2019, ce sont 11.5 % des exploitations bretonnes et 6 % de la SAU bretonne qui est engagée en agriculture biologique.

**La production laitière joue un rôle clé dans cette tendance.** Ainsi les **15 exploitations spécialisées**, engagées en Agriculture biologique, représentent 1466 ha de SAU. S'y ajoutent en autres **12 ateliers maraichage, 7 ateliers d'élevage (poules pondeuses, Bovins viande), et 4 ateliers en autres productions (plantes médicinales par exemple).**



Carte n°15 : Exploitations en agriculture biologique (sièges et parcelles)

**La commune de Dinéault concentre plus d'un quart des exploitations en Agriculture biologique du territoire (26,31 %) et plus de 20 % des surfaces exploitées en « BIO ».** Les communes de Lothey, Saint-Coulitz et Saint-Ségal n'ont pour le moment pas d'exploitations en Agriculture Biologique mais des projets sont en cours, notamment sur la commune de Saint-Ségal.

	NBRE EXPL.	SAU EXPLOITEE
CHATEAULIN	1	2 ha
CLOITRE-PLYBEN	3	280 ha
PLOMODIERN	3	175 ha
LENNON	1	63 ha
SAINT-NIC	1	2 ha
TREGARVAN	2	89 ha
LANNEDERN	2	118 ha
PLOEVEN	2	168 ha
PLEYBEN	7	339 ha
PLONEVEZ-PORZAY	1	42 ha
CAST	3	242 ha
GOUEZEC	2	235 ha
DINEAULT	10	464 ha
	<b>38</b>	<b>2 219 ha</b>

Tableau n°9 : Exploitations en agriculture biologique par commune (Sièges et SAU)

## 4.5 L'agro-alimentaire de la communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay

La CCPCP rassemble plusieurs industries agroalimentaires sur son territoire, principalement dans les secteurs de la volaille, du lait et des produits de la mer.

Nom de l'entité	Groupe d'appartenance	Effectifs 2018	Localisation	Activité
FRANCE POULTRY	ALMUNAJEM (Arabie Saoudite)	465	CHATEAULIN	Transformation et conservation de la viande de volaille
<i>FARMOR</i>	<i>LDC/SBV</i>	<i>Projet à venir fin 2021 (200 salariés)</i>	<i>CHATEAULIN</i>	<i>Transformation et conservation de la viande de volaille</i>
MARINE HARVEST KRITSEN	MOWI (Norvège)	36	CHATEAULIN	Fabrication de plats préparés à base de produits de la mer
SOCIETE LAITIERE DE PONTIVY	LACTALIS	16	CHATEAULIN	Fabrication d'autres produits laitiers : centre de collecte
MOULIN DE LA MARCHE	AGROMOUSQUETAIRES /INTERMARCHÉ	249	CHATEAULIN	Transformation et conservation de poisson, fumaison
CHATILLON CHOCOLATIER		14	PLEYBEN	Chocolatier
SARL BISCUITERIE JAIN		10	PLONEVEZ PORZAY	Biscuiterie
YER BREIZH (Siège)	Région Bretagne, Almunajem, Terrena, Triskalia et LDC	Moins de 10	CHATEAULIN	Accoupage, élevage, aliment du bétail

Tableau 10 : Industries agroalimentaires présentes sur le territoire de la CCPCP

Source : Observatoire économique et social des filières agricoles et agroalimentaires de Bretagne - Chambres d'agriculture de Bretagne d'après données CCI de Bretagne - Juillet 2018 - Etablissements de plus de 20 salariés.

### 4.51 La filière volaille, entre reconquête du marché intérieur et valorisation à l'export

La Bretagne a les atouts nécessaires pour développer la filière volaille de chair : il faut mettre les moyens sur la reconquête du marché intérieur, tout en saisissant les opportunités à l'export de valorisation d'un produit breton de qualité. Par la présence du groupe Doux pendant de nombreuses années, la filière Volailles s'est développée sur le territoire de la Communauté de communes.

Pour rappel, 1 poulet français sur 3 est produit en Bretagne. Plus d'un poulet sur deux consommés en France est cependant importé. Le marché intérieur français est le premier débouché de la filière régionale ( 60 % des volumes finis). La Bretagne exporte ses volailles à 52 % vers l'Union Européenne et à 36 % vers l'Arabie Saoudite.

#### L'abattoir France Poultry à Châteaulin

Lors de la reprise du groupe Doux en 2018, le cœur de l'activité du volailler breton a été repris par le Saoudien Almunajem. Déjà actionnaire de l'entreprise, et client depuis 1974, il s'empare de l'activité poulet export à destination du Moyen-Orient. Pour cela, il a créé une nouvelle filiale, France Poultry, qui détient l'abattoir de Châteaulin et la marque Doux sur la péninsule arabique.

A l'été 2019, Almunajem a procédé à une augmentation de capital de France Poultry. L'entreprise est désormais dotée de 5 millions d'euros de fonds propres contre 100 000 euros précédemment. **France Poultry a dégagé un chiffre d'affaires de 140 millions d'euros en 2018. L'abattoir châteaulinois emploie 465 salariés.**

## L'abattoir Farmor à Châteaulin

Les modes de consommation évoluent notamment vers la restauration hors domicile, le snacking et la restauration rapide. Ces marchés demandent des produits spécifiques, très concernés par les importations. Les acteurs bretons de la volaille s'engagent fortement dans la reconquête de ce marché intérieur. La filière bretonne a augmenté ses volumes d'abattage de poulet de 4,1 % en 2018 avec un poids moyen à l'abattage en hausse de près de 3 %. **La filière confirme donc sa stratégie de reconquête du marché intérieur** avec davantage de poulets lourds adaptés aux débouchés restauration hors domicile et produits alimentaires intermédiaires.

C'est cet objectif que poursuit LDC lorsqu'il prévoit d'investir 55 millions d'euros, dans le cadre de la reprise du groupe Doux, pour construire un nouvel abattoir à Châteaulin. Il sera calibré à 800 000 poulets par semaine, soit 15 % du volume des importations françaises actuelles. 200 salariés seraient recrutés dès le lancement. La Région Bretagne contribuera à la construction de cet abattoir à hauteur de 12 millions d'euros : elle se veut un partenaire fort pour consolider les savoir-faire et restaurer la compétitivité de la filière.

La construction de cet abattoir était prévue en 2020, pour être opérationnel en 2021, mais finalement, rien n'est moins sûr. LDC est inquiet face aux incertitudes liées aux négociations en cours sur les accords commerciaux et aux volumes d'importations supplémentaires que cela pourrait engendrer sur le marché français. De plus, les oppositions récurrentes que rencontrent les porteurs de projet de nouveaux bâtiments avicoles, répondant pourtant à un cahier des charges strict et en phase avec les attentes sociétales, menace la capacité d'approvisionnement de ce nouvel abattoir.

## Le maillon production Volailles

A l'échelle de la Bretagne, les chefs d'exploitations de volaille de chair ont une moyenne d'âge de 50 ans. 24 % du parc bâtiment sont concernés par le départ en retraite de leur chef d'exploitation d'ici 2025.

En termes de bâtiment d'élevage, la Bretagne est en réduction structurelle de capacités en standard et certifié avec un repli qui s'accroît depuis deux ans (transfert de surfaces vers les Pays-de-la-Loire), tandis que les constructions en Label et Bio sont en très nette augmentation sur deux ans avec + 4,4 % en 2016 et +7,4 % en 2017. La modernisation du parc bâtiment est un enjeu important puisque 75 % des bâtiments bretons ont plus de 20 ans. 540 M€ nécessaires pour adapter les élevages (hors désamiantage) aux nouvelles attentes (lumière naturelle, ...).

Les dynamiques entretenues par LDC et France Poultry apportent une émulation bénéfique pour les éleveurs qui doit attirer des jeunes, chefs d'exploitation comme salariés. La formation, qualifiante comme continue, est un enjeu majeur pour cela. D'autre part, même si LDC et France Poultry cherchent à avoir des synergies sur leurs débouchés afin d'assurer une certaine complémentarité, des tensions dans l'approvisionnement auprès des éleveurs pourraient se faire sentir lorsque les deux abattoirs seront opérationnels.



## V – DEVENIR DES EXPLOITATIONS A 5 ANS

### 5.1 Etat des lieux général

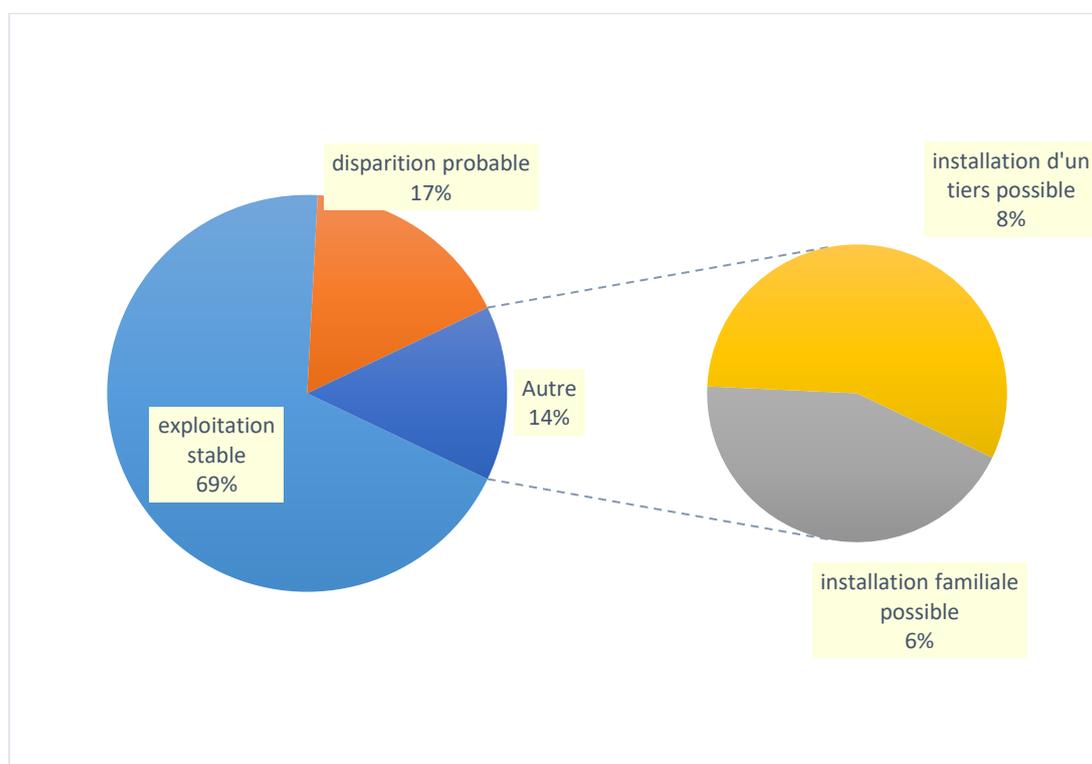
Un travail a été réalisé, avec les agriculteurs relais, lors des réunions communales afin d'estimer « à dire d'expert » le devenir des exploitations à 5 ans, soit à échéance 2024.

Les catégories proposées étaient les suivantes :

- Maintien de l'exploitation
- Exploitation au devenir incertain
- Evolution de l'exploitation (installation possible d'un membre de la famille ou d'un tiers)

Le bilan de ce travail résumé dans le graphique à suivre, montre une **stabilité de 69 % des exploitations**, la **disparition de 17 % d'entre elles** et une **évolution pour 14 %**.

Pour ces dernières, l'évolution, et de fait, la pérennisation de la structure, repose pour presque la moitié des cas par l'installation d'un tiers (personne hors cadre familiale, connue ou non).



Graphique n°16 : Devenir des exploitations à 5 ans

### 5.2 Analyse par commune

#### 6.21 Exploitations « stables »

Selon les agriculteurs relais, **266 exploitations peuvent être considérées comme « stables » à échéance 5 ans**. Il s'agit des

- Exploitations individuelles avec maintien du chef actuel
- Exploitations individuelles avec départ du chef et transfert au conjoint
- Exploitations sociétaires avec maintien du ou des chefs actuels
- Exploitations sociétaires avec départ d'un chef sans remplacement

Ces entreprises représentent **69 % des exploitations du territoire** et **70 % de la SAU** mise en valeur par celles-ci.

Si l'on raisonne en **nombre d'exploitations** les communes de **Saint Nic** et **Pleyben**, présentent la **part d'exploitations stables la plus importante** avec respectivement 90 et 86 % des exploitations existantes.

## 5.22 Disparitions probables

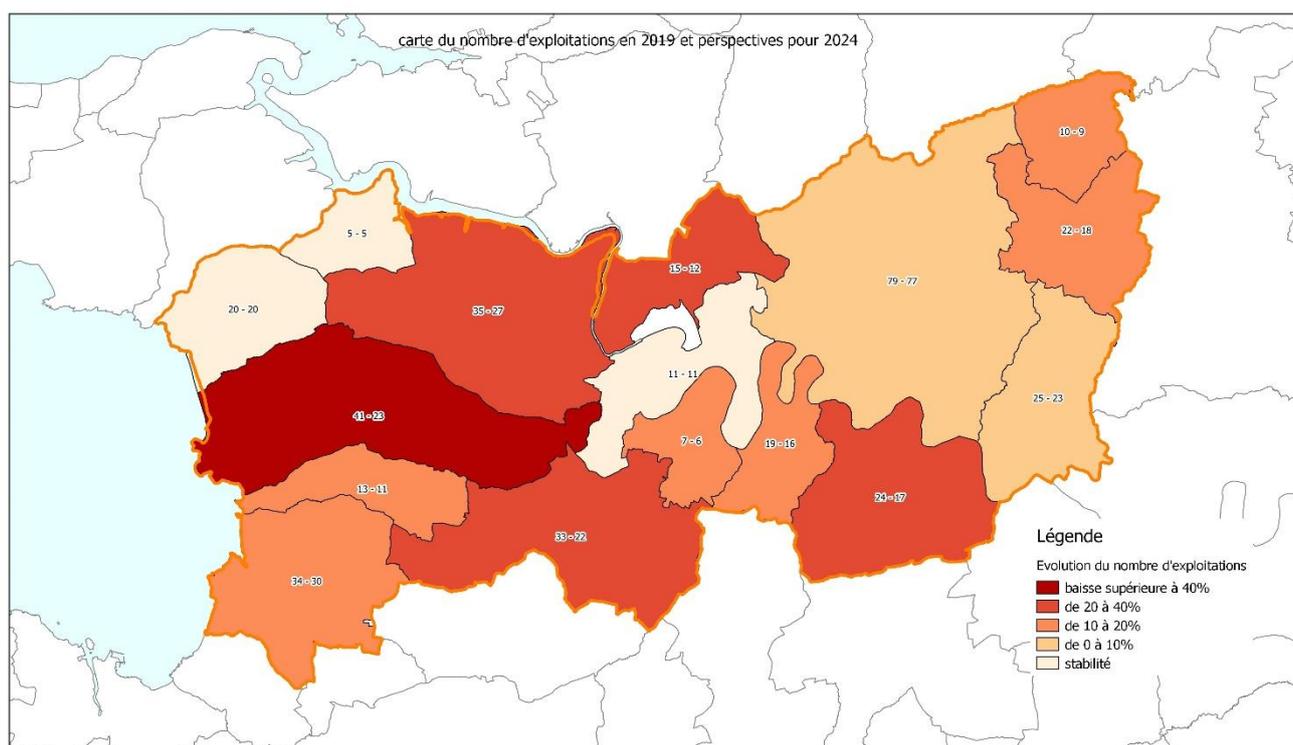
**66 exploitations ont été répertoriées dans la catégorie « amenées à disparaître » dans les 5 ans à venir.** En nombre, la majorité des structures se trouvent sur les communes de Plomodiern (18), Cast (11), Dinéault (8).

La commune de Plomodiern est la plus impactée avec 44 % des structures existantes, suivie de Cast (33 %), Gouézec (29 %), Dinéault (23%) et Saint Ségal (20 %) comme on peut le constater sur la carte ci-après. En effet cela représente 6 communes qui ont une **évolution à la baisse de plus de 20 % du nombre du nombre d'exploitations d'ici à 2024**, 6 autres communes ont, quant à elles, une évolution à la baisse comprise entre 10 et 20 %, à savoir Le Cloître Pleyben (18 %), Lothey (16 %), Ploéven (15 %), Saint Coultiz (14 %), Plonévez Porzay (12 %) et Lannédern (10 %).



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE  
PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY

Diagnostic agricole 2019



Carte n° 17 : Evolution prévue du nombre d'exploitation par commune (2019-2024)

## 5.23 Exploitations en évolution

Selon les agriculteurs relais, **56 exploitations peuvent être considérées comme « en évolution » à échéance 5 ans**. Il s'agit des

- Exploitations individuelles avec départ chef actuel et installation d'un jeune en remplacement
- Exploitations individuelles avec maintien du chef actuel et installation d'un jeune en plus
- Exploitations sociétaires avec départ d'un (ou de) chef(s) actuel(s) et installation d'un (ou de) jeune(s) en remplacement
- Exploitations sociétaires avec maintien du ou des chef(s) actuel(s) et installation d'un (ou de) jeune(s) en plus

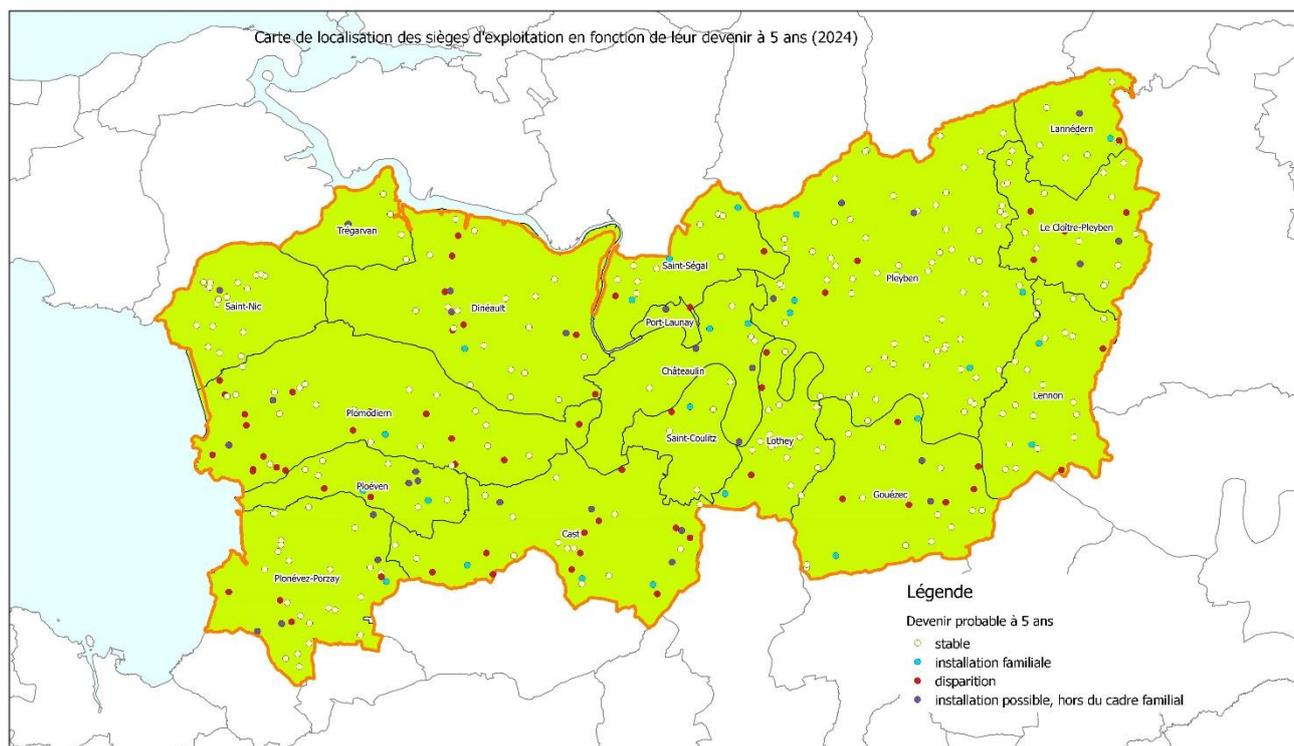
Les communes présentent le pourcentage d'exploitations le plus élevé dans cette catégorie sont Châteaulin (55%), Ploéven (38%), Lannédern (30 %), Cast (21 %). En pourcentage de SAU concerné ce sont cette fois les communes de Châteaulin, Lannédern et Saint Coultiz qui ressortent.

La carte ci-après, ainsi que le tableau à suivre présentent de manière synthétique les sièges d'exploitations et leur devenir.



COMMUNAUTE DE COMMUNE DE  
PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY

Diagnostic agricole 2019



Carte n°18 : Devenir probable des sièges d'exploitation (2019-2024)

	<i>EXPL 2019</i>	<i>SAU 2019</i>	NBRE "STABLE"	% EXPL	SAU CONCERNEE	% SAU	NBRE "DISPARITION"	% EXPL	SAU CONCERNEE	% SAU	NBRE "EVOLUTION"	% EXPL	SAU CONCERNEE	% SAU
CHATEAULIN / PORT LAUNAY	11	1029	5	45%	271	26%	0	0%	0	0%	6	55%	758	74%
LOTHEY	19	910	15	79%	721	79%	3	16%	67	7%	1	5%	122	13%
SAINT SEGAL	15	1083	9	60%	902	83%	3	20%	130	12%	3	20%	51	5%
CLOITRE PLEYBEN	22	1550	16	73%	1129	73%	4	18%	217	14%	2	9%	204	13%
PLOMODIERN	41	2972	20	49%	1385	47%	18	44%	1404	47%	3	7%	183	6%
LENNON	25	1781	19	76%	1330	75%	2	8%	127	7%	2	8%	324	18%
SAINT NIC	20	1094	18	90%	926	85%	0	0%	0	0%	1	5%	168	15%
TREGARVAN	5	405	4	80%	350	86%	0	0%	0	0%	1	20%	55	14%
LANNEDERN	10	951	6	60%	585	62%	1	10%	72	8%	3	30%	294	31%
PLOEVEN	13	1047	6	46%	575	55%	2	15%	75	7%	5	38%	397	38%
PLEYBEN	79	5553	68	86%	4804	87%	2	3%	138	2%	8	10%	611	11%
PLONEVEZ PORZAY	34	2155	24	71%	1682	78%	4	12%	210	10%	5	15%	263	12%
CAST	33	2676	15	45%	973	36%	11	33%	979	37%	7	21%	724	27%
SAINT COULITZ	7	696	5	71%	426	61%	1	14%	22	3%	1	14%	248	36%
GOUEZEC	24	2151	13	54%	1161	54%	7	29%	598	28%	4	17%	392	18%
DINEAULT	35	2482	23	66%	1517	61%	8	23%	551	22%	4	11%	414	17%
<b>TOTAL</b>	<b>393</b>	<b>28535</b>	<b>266</b>	<b>67%</b>	<b>18737</b>	<b>66%</b>	<b>66</b>	<b>17%</b>	<b>4590</b>	<b>16%</b>	<b>56</b>	<b>14%</b>	<b>5208</b>	<b>18%</b>

Tableau n°11 : Evolution prévue des exploitations par commune et SAU associée par catégorie (2019-2024)

### 5.3 Devenir des surfaces agricoles

La carte ci-après, permet pour chacune des catégories décrites précédemment de visualiser les parcellaires associés à l'échelle du territoire.

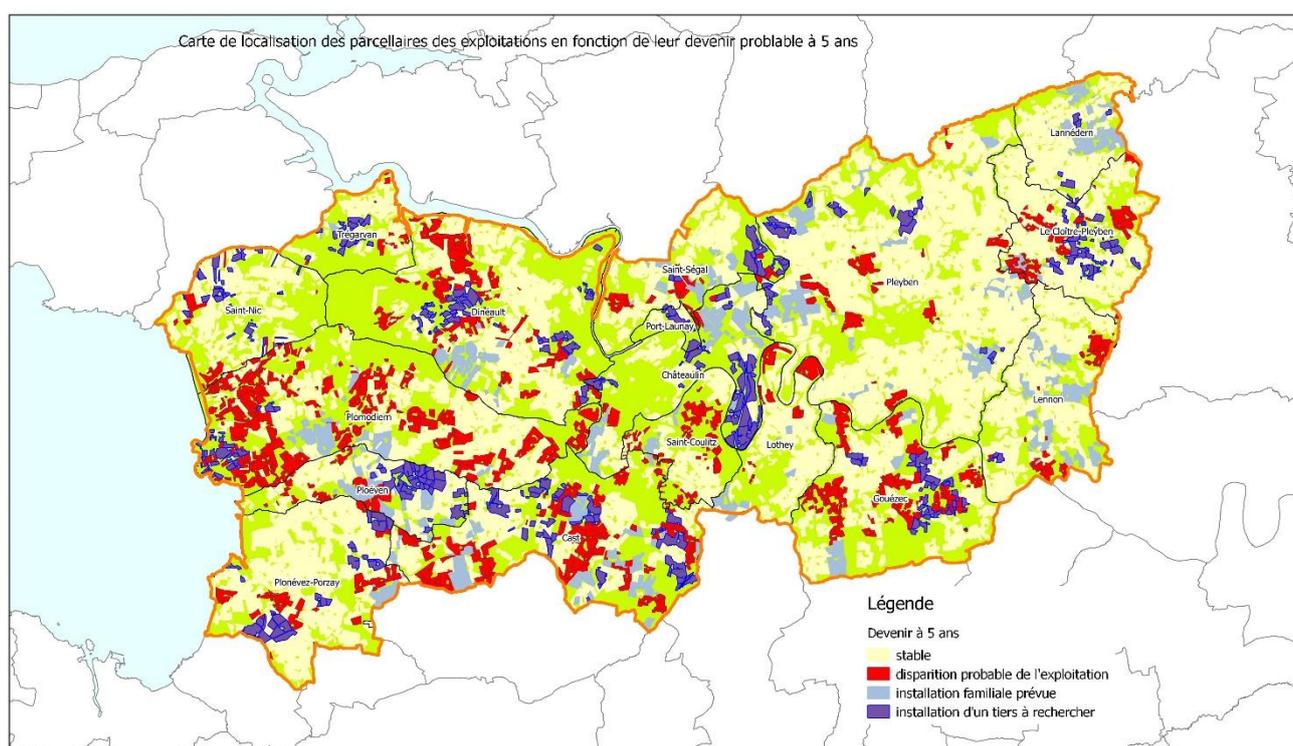
Pour rappel **20 216 ha** sont mis en valeur par des exploitations « stables » sur les 5 ans à venir.

Au-delà des **4 422 ha**, mis en valeur par les exploitations amenées à disparaître, détaillés ci avant et figurant ci-dessous en rouge sur la carte, **5 214ha** sont exploités par des exploitations devant connaître une évolution (installation familiale ou de tiers).



COMMUNAUTE DE COMMUNE DE  
PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY

Diagnostic agricole 2019



Carte n°19 : Devenir probable des parcellaires à 5 ans (2019-2024)

### 5.4 Analyses des installations prévues

**60 installations probables ont été identifiées.**

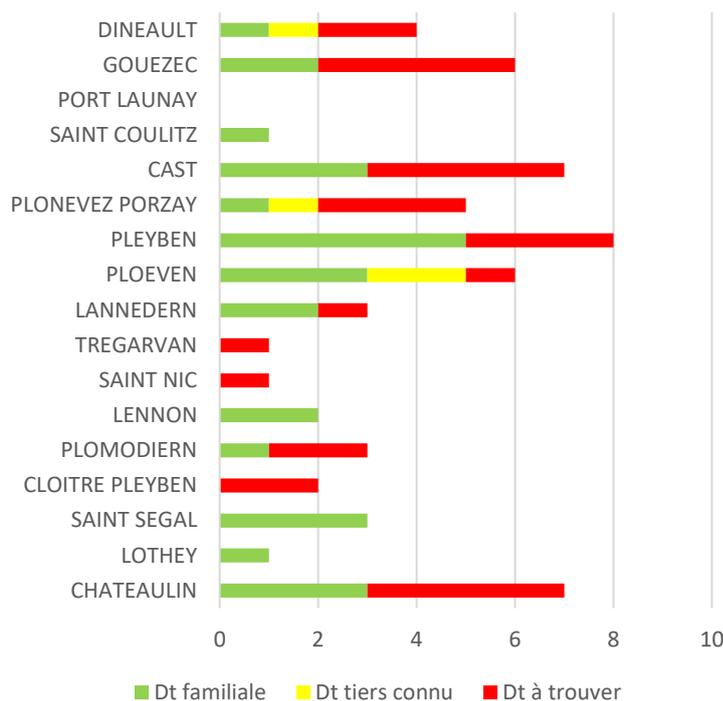
A l'échelle du territoire **47 % des installations prévues sont des installations familiales**, avec 28 installations prévues. A cette donnée s'ajoute 4 tiers connus, totalisant 53 % des installations prévues dans les 5 ans à venir. 28 autres installations et/ou transmission d'outils probables reposant sur des **tiers à trouver** ont été identifiées. Celles-ci représentent donc **47 % des effectifs**.

Le graphique ci-après reprend les éléments chiffrés par commune. Il permet d'observer à la fois la dynamique d'installation prévue sur chaque commune dans les 5 ans à venir, mais également le poids relatif des installations familiales, tiers connu et tiers à trouver dans celles-ci.

Les communes de **Pleyben et Cast** présentent la **plus forte dynamique d'installation** avec potentiellement 8 et 7 installations prévues.

Les communes où le **poids relatif des tiers à trouver est le plus important** sont **Trégarvan, Saint Nic, Le Cloître Pleyben (100%), Gouézec et Plomodiern (67 %) et Plonévez-Porzay (60 %)**.

A l'inverse sur les communes de **Saint Coultiz**, **Lennon**, **Saint Ségal** et **Lothey** seules des installations familiales, ou liées à des tiers connus ont été identifiées.



Graphique n°17 : Devenir à 5 ans – installations prévues par commune – par typologie

## 5.5 Remplacement des départs en retraite prévus sur les 5 prochaines années

**126 départs** sont prévus sur les 5 ans à venir

- **64 sur les exploitations amenées à disparaître.**
- **62 sur des exploitations pérennes**

Si l'on s'intéresse au **taux de renouvellement global** des chefs d'exploitations, ces **204 départs**, mis en perspectives avec les **60 installations potentielles** présentées ci avant donne un taux de renouvellement de **47 %**. **Si l'on se focalise sur les exploitations pérennes ce sont 108 départs qui sont à mettre en perspective avec les 89 installations prévues** sur ces structures. **Le taux de renouvellement sur ces outils maintenus est donc de 82 %**. Si ce taux est assez élevé au regard des surfaces libérées par les outils amenés à disparaître, et du possible agrandissement des structures en place, la question de la main d'œuvre (chefs d'exploitations comme salariés) reste clairement cruciale.

Si l'on regarde maintenant les **installations reposant sur les seules installations familiales et tiers connus**, les 54 installations potentielles ne représentent plus que **25 % de renouvellement global** et **47 % de renouvellement sur les exploitations pérennes**. Ces éléments renforcent la question du besoin en main d'œuvre et plus globalement de l'attractivité des métiers.

Le tableau ci-après détaille pour chaque commune :

- les départs prévus par typologie d'exploitation (amenée à disparaître/ pérenne)
- le nombre d'installations prévues par typologie (familiale, tiers connu, à trouver)
- le % de renouvellement « global »/ « sur exploitations maintenues » toute installation confondue
- le % de renouvellement « global »/ « sur exploitations maintenues » hors tiers à trouver

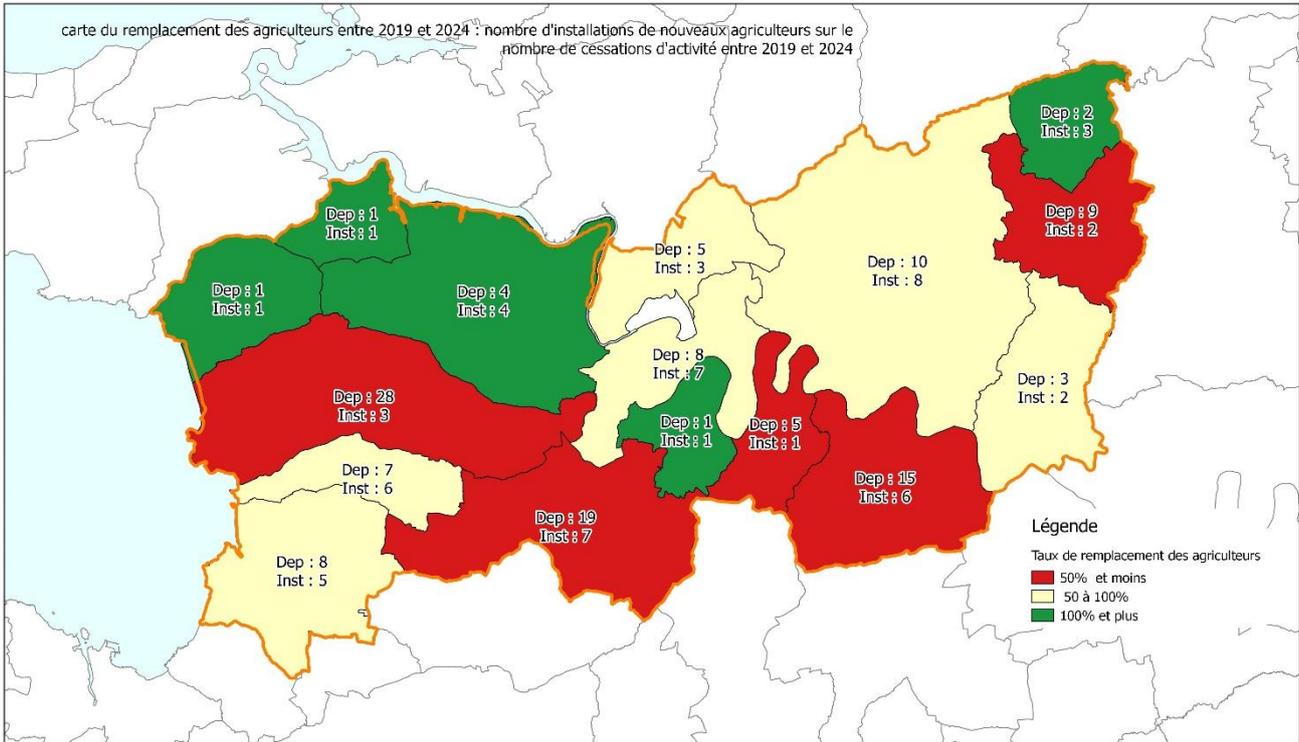
Les cartes à suivre illustrent les deux cas suivants : le % de renouvellement « global » toutes installations confondues et % de renouvellement « global » hors tiers à trouver

	TOT DEPART	DT "DISPARITION"	%	DT "MAINTIEN"	%	NBRE INSTALL	DT FAMILIALE	%	DT TIERS CONNU	%	DT "A TROUVER"	%	% RENOUV "GLOBAL"	% RENOUV "MAINTIEN"	% RENOUV "GLOBAL" HORS TIERS A TROUVER	% RENOUV "MAINTIEN" HORS TIERS A TROUVER
CHATEAULIN	8	0	0%	8	100%	7	3	43%			4	57%	88%	88%	38%	38%
LOTHEY	5	3	60%	2	40%	1	1	100%				0%	20%	50%	20%	50%
SAINT SEGAL	5	2	40%	3	60%	3	3	100%				0%	60%	100%	60%	100%
CLOITRE PLEYBEN	9	4	44%	5	56%	2		0%			2	100%	22%	40%	0%	0%
PLOMODIERN	28	24	86%	4	14%	3	1	33%			2	67%	11%	75%	4%	25%
LENNON	3	2	67%	1	33%	2	2	100%				0%	67%	200%	67%	200%
SAINT NIC	1	0	0%	1	100%	1		0%			1	100%	100%	100%	0%	0%
TREGARVAN	1	0	0%	1	100%	1		0%			1	100%	100%	100%	32%	0%
LANNEDERN	2	1	50%	1	50%	3	2	67%			1	33%	150%	300%	100%	200%
PLOEVEN	7	2	29%	5	71%	6	3	50%	2	33%	1	17%	86%	120%	71%	100%
PLEYBEN	10	2	20%	8	80%	8	5	63%			3	38%	80%	100%	50%	63%
PLONEVEZ PORZAY	8	5	63%	3	38%	5	1	20%	1	20%	3	60%	63%	167%	25%	67%
CAST	19	11	58%	8	42%	7	3	43%			4	57%	37%	88%	16%	38%
SAINT COULITZ	1	0	0%	1	100%	1	1	100%				0%	100%	100%	100%	100%
GOUEZEC	15	8	53%	7	47%	6	2	33%			4	67%	40%	86%	13%	29%
DINEAULT	4	0	0%	4	100%	4	1	25%	1	25%	2	50%	100%	100%	50%	50%
	<b>126</b>	<b>64</b>	<b>51%</b>	<b>62</b>	<b>49%</b>	<b>60</b>	<b>28</b>	<b>53%</b>	<b>4</b>	<b>7%</b>	<b>28</b>	<b>47%</b>	<b>48%</b>	<b>97%</b>	<b>25%</b>	<b>52%</b>

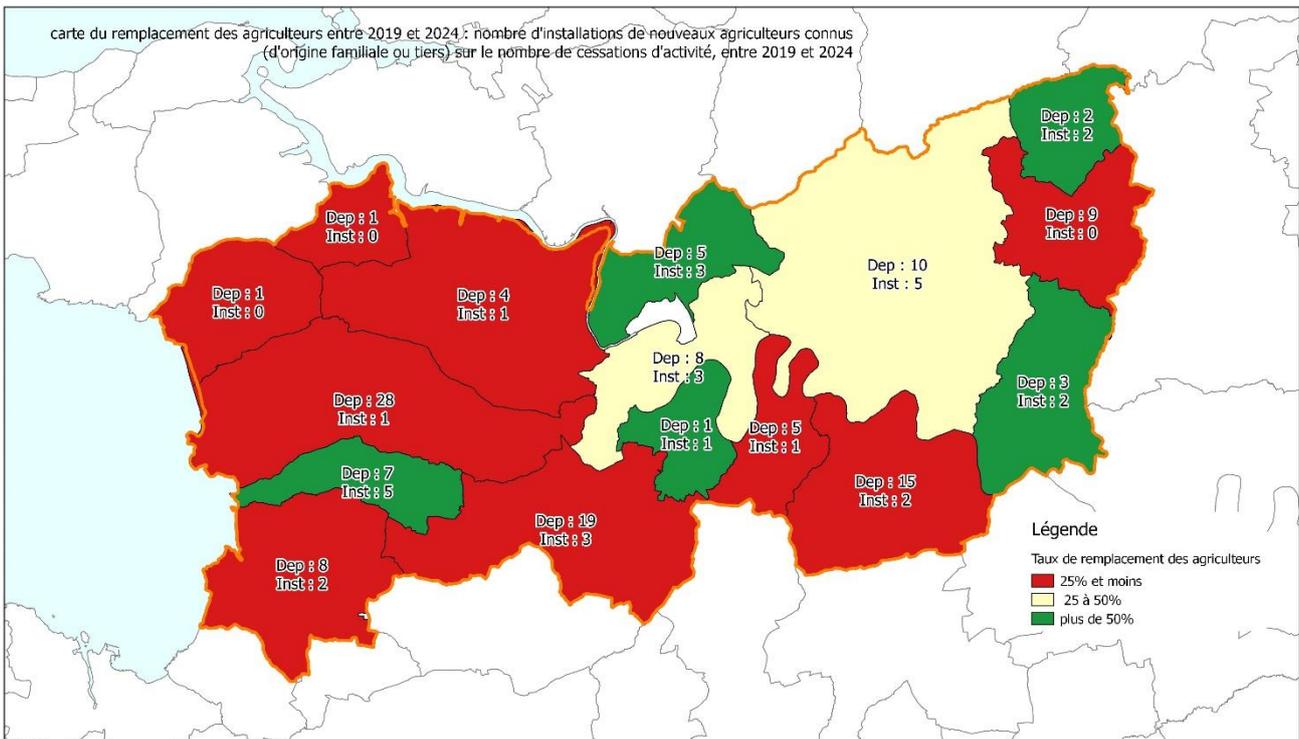
Tableau n°12: Perspective de renouvellement global par commune

Si l'ensemble des installations prévues se finalisent, 3 communes auront un taux de renouvellement des chefs d'exploitations supérieur à 100 %, 7 se trouveront dans la fourchette 33 à 100 %, et 4 sous les 33 % de renouvellement.

Si l'on tient compte que des futurs installés familiaux et connus, cette dernière catégorie passe à 9 communes sur les 14 du territoire, 3 communes se trouvant dans la fourchette 33 à 100 %, et une seule au-dessus de 100 %.



Carte n°20 : Perspectives de remplacement des chefs d'exploitations  
(2019/2024)



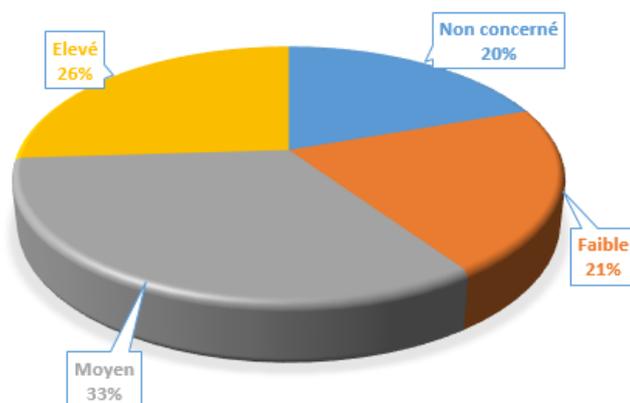
Carte n°21 : Perspectives de remplacement des chefs d'exploitations – hors tiers à trouver (2019/2024)

## VI – LES ENJEUX

### 6.1 ENQUETES COMMUNALES

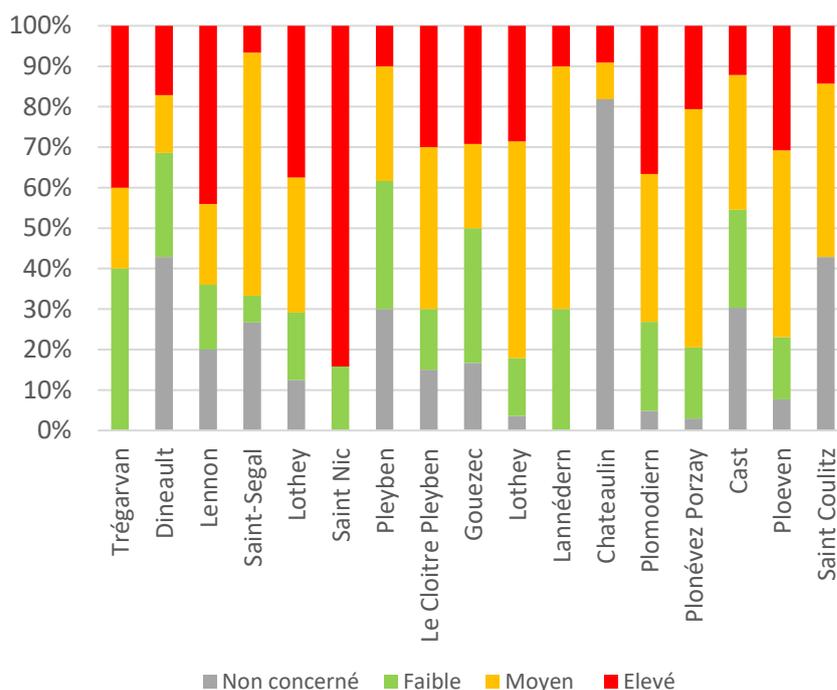
#### 6.11 Morcellement des parcelles

En préambule à l'analyse ci-après, il est important de rappeler ici que le morcellement est apprécié à « dire d'experts ». Ce facteur décrit à la fois le découpage des surfaces en un nombre important de parcelles, ainsi que leur « éparpillement ». Le morcellement constitue un enjeu en termes d'optimisation des systèmes, de temps de travail, de déplacements routiers, mais également de transmission des outils. Les agriculteurs relais ont estimés que près d'une exploitation sur 4 (26 %) présente un morcellement « élevé » de son parcellaire. Celui-ci est par ailleurs jugé « moyen » sur 33 % des exploitations.



Graphique n°18 : Morcellement des parcelles

Le graphique ci-dessous permet d'observer la répartition par commune. On note ainsi la part importante de parcelles présentant un **morcellement élevé** sur la commune de **Saint Nic (87%)**, ainsi que dans une moindre mesure sur **Lennon**. L'ensemble des communes a malgré tout un parcellaire jugé de bon à moyen comme sur la commune de Lannédern, Plonévez Porzay, Trégarvan, Lothey. Cette commune présente **pourtant une des distances moyenne siège/parcelle la plus élevée du territoire**.

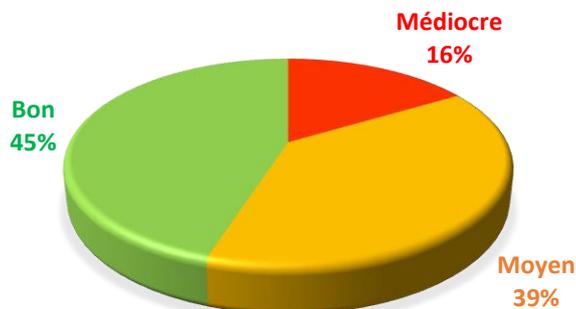


Graphique n°19 : Morcellement des parcelles – détail par commune

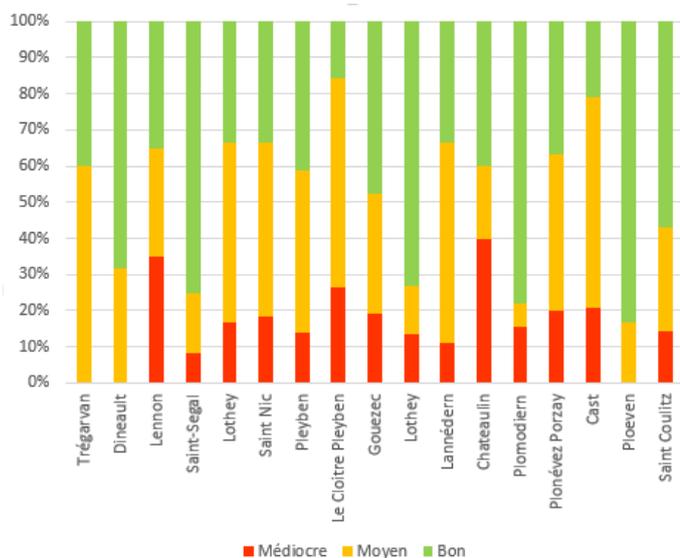
## 6. 12 Etat des bâtiments

Egalement apprécié « à dire d'experts », l'état des bâtiments constitue un enjeu en termes de condition de travail, ainsi que de transmission des outils.

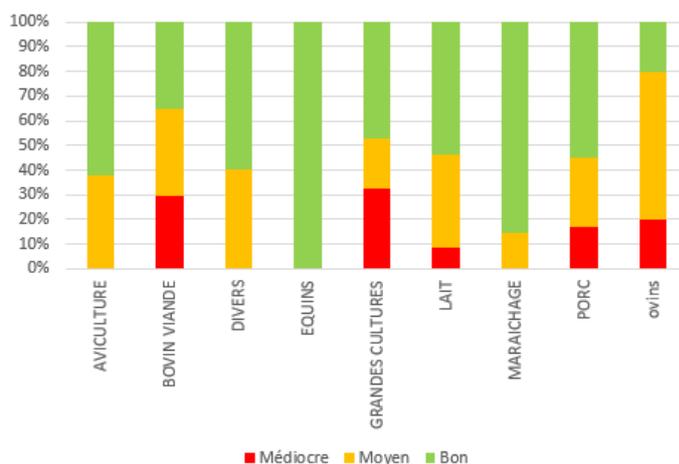
**Les bâtiments agricoles du territoire sont jugés en « bon état » sur 45 % des exploitations, « état moyen » sur 39 % d'entre elles et « état médiocre » sur 16 %.** 63 exploitations sont concernées par cette dernière catégorie.



Graphique n°20 : Etat des bâtiments



Graphique n°21 : Etat des bâtiments  
Détail par commune



Graphique n°22 : Etat des bâtiments  
Détail par production principale

Si l'on s'intéresse de plus près aux bâtiments jugés en état « médiocre », les communes présentant le pourcentage le plus élevé de bâtiments dans cette catégorie sont Châteaulin (40 % des bâtiments), Lennon (35 %) et le Cloître Pleyben (26 %).

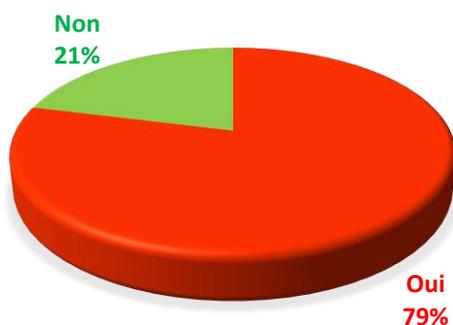
L'analyse par production principale, montre que les catégories présentant la proportion la plus élevée sont les exploitations en grandes cultures (32 % des exploitations) et bovins viande (29 %)

La part d'exploitations ayant des bâtiments jugés « médiocre » est par ailleurs plus importante dans les exploitations amenées à disparaître (part de 15 %), que sur les structures pérennes (7 %).

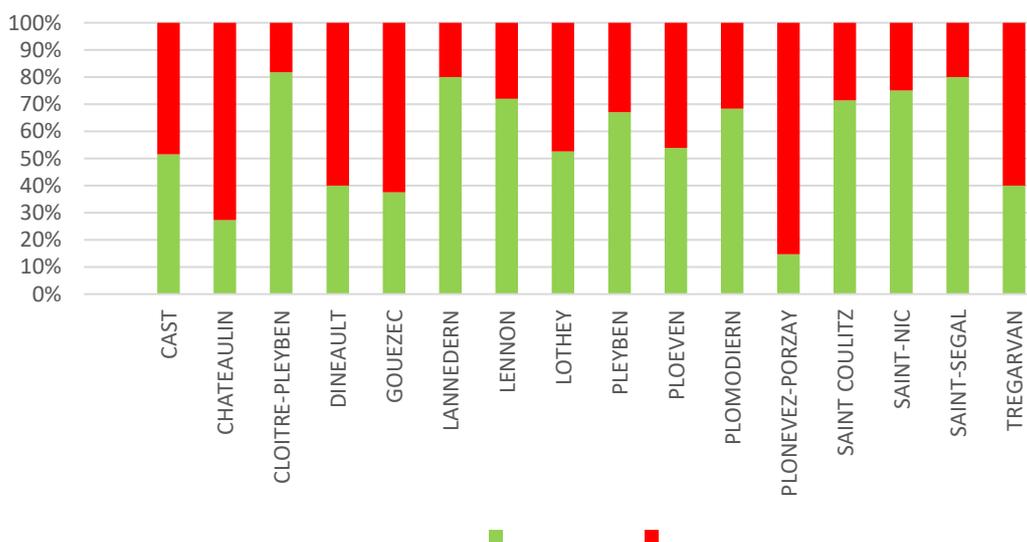
## 6. 13 Distance aux tiers

La présence de tiers à proximité des outils de production peut induire des contraintes en terme d'urbanisme, de gestion des déjections, mais aussi de plus en plus souvent de nos jours, même sur des territoires très agricoles de réels enjeux en terme de « vivre ensemble ».

**Ce paramètre est important sur le territoire, où, selon les agriculteurs relais, 79 % des exploitations ont aujourd'hui des tiers à moins de 100 mètres du site d'exploitation.**



Graphique n°23 : Présence de tiers à moins de 100 m du site d'exploitation



Graphique n°24 : Tiers à moins de 100 m  
Détail par commune

**Sur la base de l'appréciation des agriculteurs experts les exploitations de Lannédern, Le Cloître Pleyben et Saint-Ségall semblent les moins soumises à la présence de tiers avec respectivement 80 % des exploitations estimées sans tiers à moins de 100 m.**

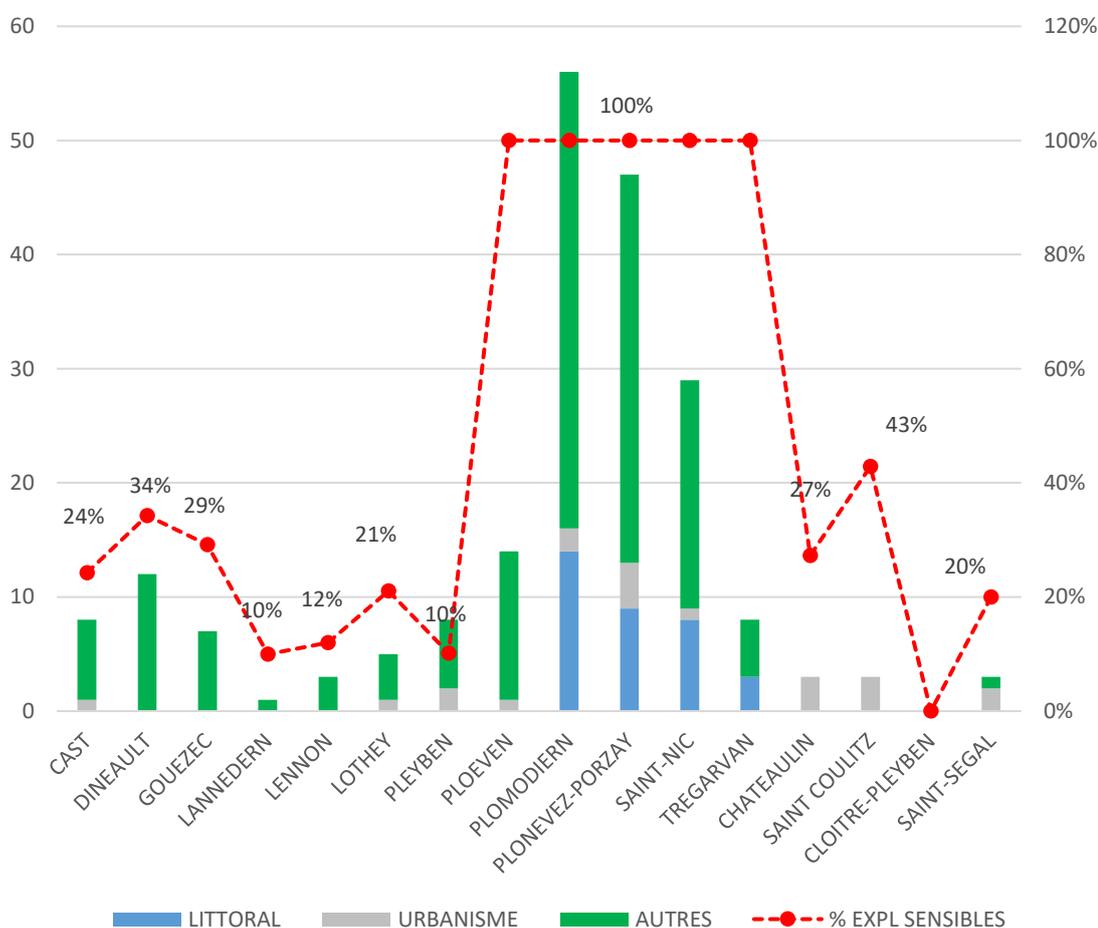
## 6. 14 Secteurs sensibles

Ce dernier point a été **traité de manière ouverte lors des réunions communales, « à dire d’experts »**, les agriculteurs étant amenés à se positionner sur la « sensibilité du secteur » et à en caractériser la cause. **Ces premiers éléments ont servi de base au travail en groupes mené le 10 février 2020.**

**218 exploitations, soit 55 % des entreprises ont été considérées comme situées en secteur sensible et/ou soumises à contraintes.** 36 exploitations ont été ciblées comme présentant des doubles ou triples impacts : « Loi littoral » et « zone conchylicole », « périmètre Bassin Versant ».

Ainsi les agriculteurs relais ont codifiés **29 exploitations** comme sensibles ou soumises à contrainte en lien avec la **zone littorale**, 26 avec des **zones conchylicoles**, **13** avec l’**urbanisme** et **125** en lien avec des thématiques « **autres** » détaillées ci-après, faisant souvent référence au Bassin versant Algues Vertes de la Baie de Douarnenez.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser les thématiques ressortant par commune (nombre d’occurrences), ainsi que le pourcentage d’exploitations identifiées comme sensibles.



Graphique n°25 : Secteurs sensibles – bilan des recueils communaux

- Si la commune de **Plomodiern**, présente, **en nombre, le plus de contraintes liées à des secteurs sensibles**, notamment en lien avec la proximité du littoral, le BVAV. En pourcentage ce sont **Plœven, Plomodiern, Plonévez Porzay, Saint Nic**, avec **100 % des exploitations** qui sont tout autant concernées. **Trégarvan** est quant à elle soumise au site inscrit du Ménez Hom, les exploitations sont contraintes par des zones conchylicoles que l’on retrouve également sur la commune de **Dinéault**.

La catégorie « autres », ressort sur 12 communes, avec notamment les notions liées à l'**accessibilité, au trafic routier, à la protection de captage, Natura 2000**. Ces deux **items** ont été **exclusivement remontés sur la commune de Pleyben**. Cette « problématique » étant pourtant une problématique plus globale. Une référence à la présence de **monuments historiques** ressort également assez fortement sur la commune de Saint Ségal et Gouézec.

La présence de **captages, et cours d'eau** a été citée **sur 2 communes**.

**Le bassin versant Algues Vertes de la Baie de Douarnenez** ressort dans **71 % des cas**.

Il est à noter que l'ensemble des exploitations des communes de Ploéven, Plomodiern, Plonévez Porzay et Saint Nic se situent sur des bassins versants, dont les programmes d'actions sont mis en œuvre par l'EPAB basé à Kerlaz.

## 6.2 ANALYSE CARTOGRAPHIQUE

Ce travail, vise à compléter l'approche « à dire d'experts »

La carte 22 ci-après permet de visualiser :

- Les terres agricoles
- Les axes routiers
- Les tâches urbaines existantes et zonages d'urbanisation futurs (PLU en vigueur en 2016 – source DDTM et zone urbanisée sur les communes n'en disposant pas)
- Les zones naturelles ( Natura 2000) et zones conchyliques
- Les captages et le zonage du bassin versant Algues vertes
- Les monuments historiques classés
- Les zones de préemption d'espaces naturels sur Dineault, Plomodiern, Trégarvan, Cast

**Au-delà des enjeux liés à la loi littoral, elle permet de mettre en avant 2 enjeux principaux :**

- **La zone conchyliques** sur le littoral des communes de Plonévez Porzay, Ploéven, Plomodiern, Saint-Nic, Trégarvan, Dinéault, Saint Ségal, Port Launay et Châteaulin
- **L'urbanisation :**
  - o Axe Rennes / Châteaulin (RN164) : Lennon, Pleyben
  - o Axe Lorient / Brest (RN 165) : Lothey, Port Launay, Châteaulin, Saint Ségal, Pleyben
  - o Agglomérations de Châteaulin, Pleyben, Plomodiern, Plonévez Porzay, Dineault et le mitage rencontré sur l'ensemble du territoire

**mais également la différence réglementaire qui peut s'appliquer entre le secteur Est et Ouest du territoire.**

La carte 23, permet quant à elle de de **visualiser l'impact d'un développement agricole au vu du renouvellement des générations envisagé et du morcellement rencontré sur les communes**. Les enjeux sont appréciés via la moyenne d'âge agricole de la commune, le renouvellement prévu et l'appréciation du parcellaire.

Les communes aux différents enjeux sont ainsi répertoriées.

**5 communes aux nombreux enjeux**. Cela concerne notamment la commune de Plomodiern. Avec ses 41 exploitations actuelles, la commune ne pourrait en dénombrer que 23 en 2024 avec la moyenne d'âge la plus élevée du territoire (plus de 53 ans). A cela se rajoute des contraintes parcellaires, environnementales et un faible taux de renouvellement envisagé. Dans cette catégorie, on retrouve également les communes de Cast, Gouézec, Ploéven et Plonévez Porzay qui devront également réussir à attirer des jeunes pour renouveler leur population agricole malgré certaines contraintes.

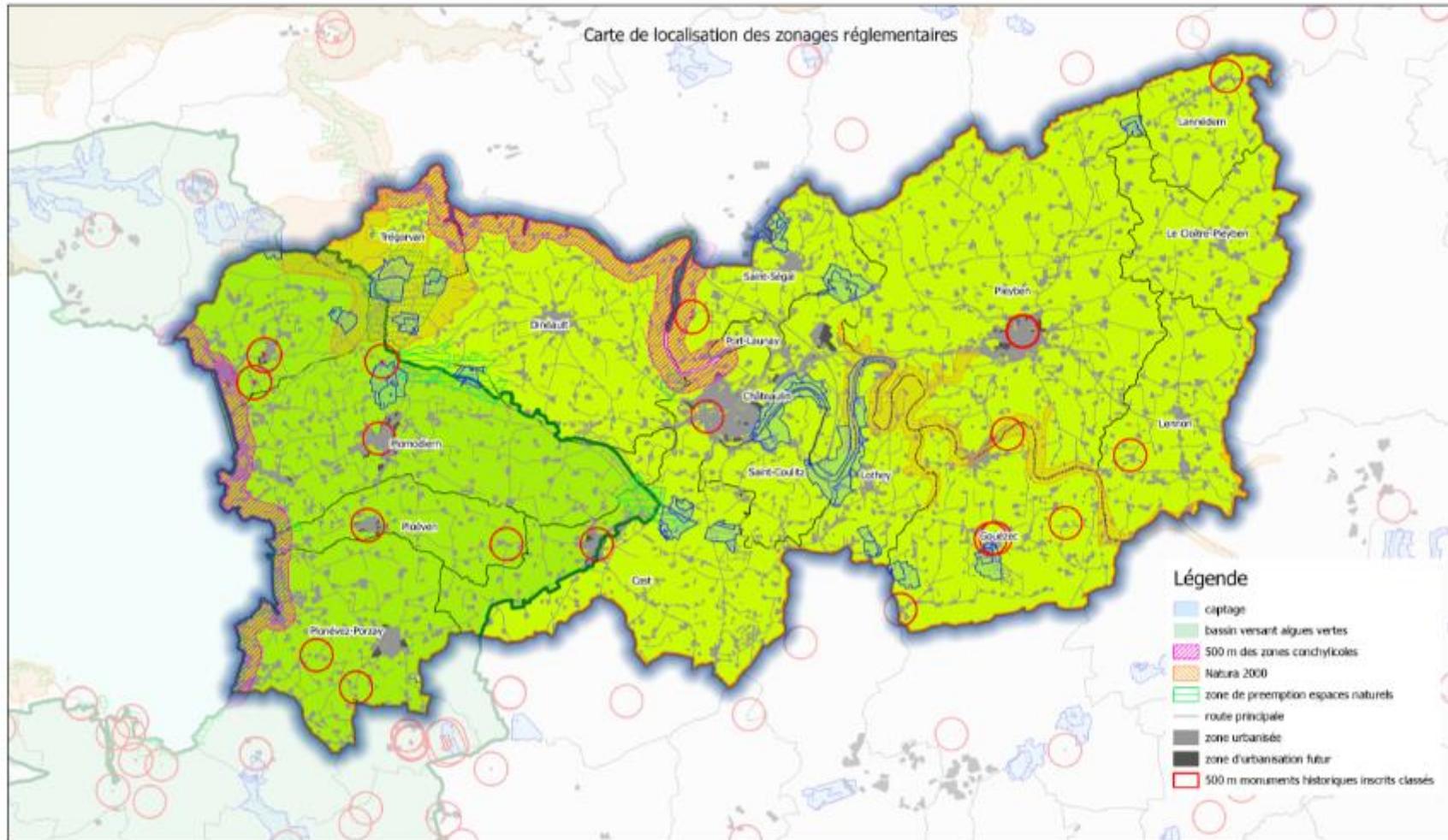
**9 communes classées à enjeu moyen**, majoritairement sur les communes de **Trégarvan, Châteaulin-Port Launay, Saint Nic, Saint Ségal, Lothey, Lannédern, Le Cloître Pleyben et Lennon**. en raison de parcellaire morcelé, d'une population vieillissante, de contraintes environnementales.

**Enfin 3 communes à « enjeu plus faible » ressortent, Pleyben, Dinéault, Saint Coultz qui ont montré une dynamique intéressante au niveau de la reprise des outils et par conséquent du renouvellement des générations.**

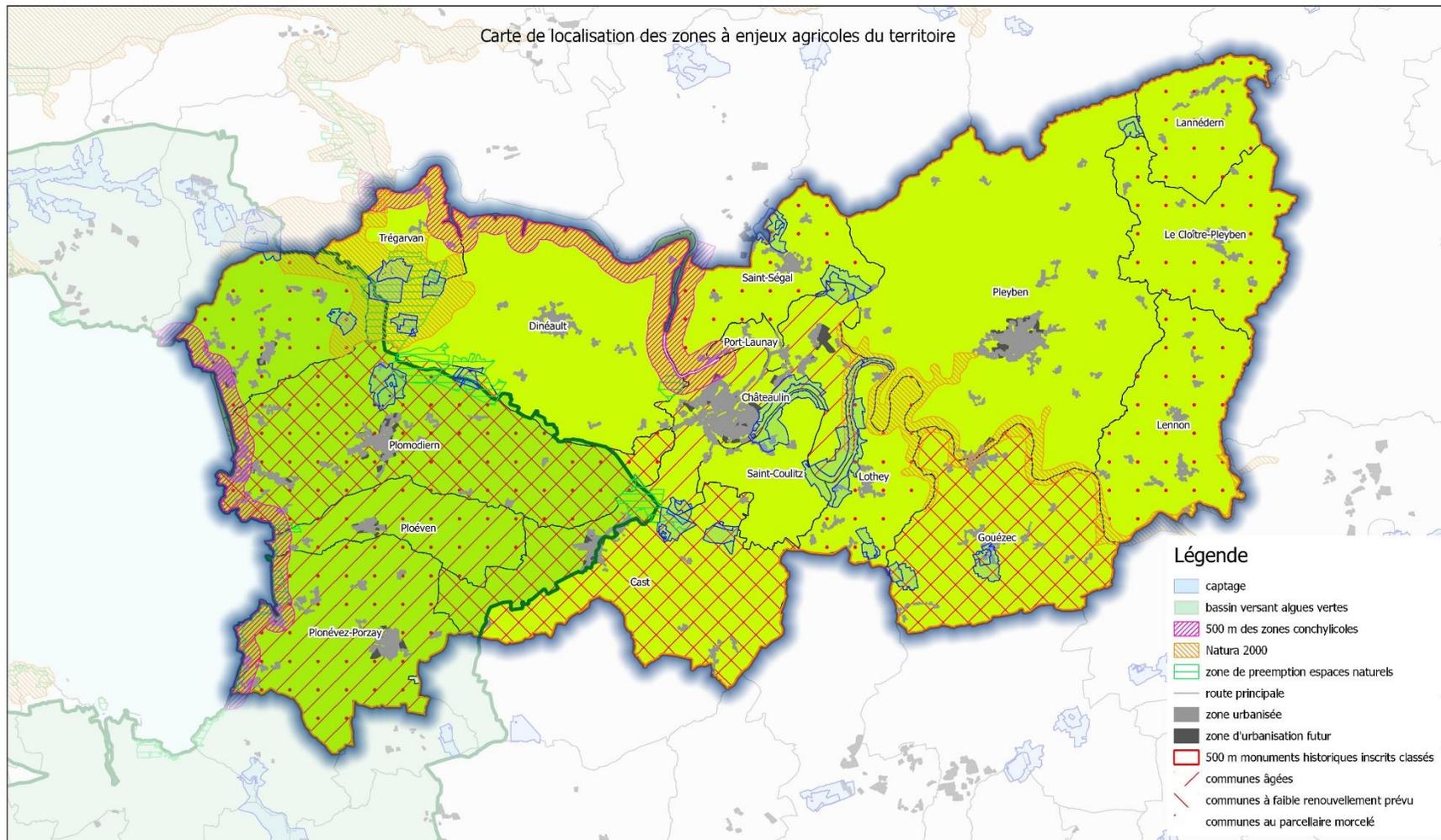
L'ensemble des données sont reprises dans le tableau 13 ci-après.

COMMUNES	Population agricole vieillissante	Faible renouvellement prévu	Contraintes environnementales et/ou réglementaires	Parcellaire morcellé
PLOMODIERN	+ 53 ans		Zone conchylicole BVAV Périmètre de captage Site inscrit Monuments historiques classés	
CAST	+ 52 ans		Monuments historiques classés	
GOUEZEC	+ 52 ans		Natura 2000 Monuments historiques classés	
PLOEVEN	+51 ans		Monuments historiques classés	
PLONEVEZ PORZAY	+ 52 ans		Zone conchylicole BVAV Périmètre de captage Site inscrit Monuments historiques classés	
TREGARVAN			Zone conchylicole Périmètre de captage Site inscrit Natura 2000	
CHATEAULIN – PORT LAUNAY	+ 53 ans		Urbanisation Monument historique classé	
SAINT NIC			Zone conchylicole Périmètre de captage Site inscrit Natura 2000 Monuments historiques classés	
SAINT SEGAL			Périmètre de captage Monument historique classé	
LOTHEY			Natura 2000 Périmètre de captage	
LANNEDERN				
LE CLOITRE PLEYBEN				
LENNON			Monuments historiques classés	
PLEYBEN			Périmètre de captage Monument historique classé	
DINEAULT			Zone conchylicole	
SAINT COULITZ			Périmètre de captage	

Tableau n° 13 : Etablissement des enjeux par commune



Carte n°22 : Localisation des zonages réglementaires



Carte n°23 : Zonage à enjeux agricoles du territoire de la CCPCP

## 6.3 ATELIER DE TRAVAIL SUR LES ENJEUX

Comme mentionné en début de rapport, l'ensemble des agriculteurs relais et élus ayant participé à la première phase de travail a été convié à une seconde réunion de travail.

Après une présentation factuelle des principales données chiffrées du diagnostic et des premiers éléments d'enjeux identifiés à l'occasion des réunions communales, les agriculteurs présents ont été répartis en 2 groupes de travail (Est/Ouest), afin d'apporter une vision non plus quantitative, mais qualitative.

- Le groupe 1 était composé des relais des communes de Lennon, Pleyben, Le Cloître Pleyben, Lothey, Châteaulin
- Le groupe 2 des communes de Cast, Plonévez Porzay, Ploéven, Plomodiern, Saint Nic, Dinéault

### 6. 31 Prospectives à 20 ans

#### 5 grands axes ressortent des idées exprimées par les groupes :

- Le **foncier**, son morcellement, son accessibilité (routes)
- Le **renouvellement des actifs** et la pérennisation des entreprises
- Le **devenir des outils** (bâtiments)
- Le **lien avec les non agricoles**
- L'**adaptation des pratiques agricoles**.

L'expression des groupes est détaillée dans le tableau ci-après.

Afin de compléter celui-ci, une approche lexicale par nuage de mot est également reprise à suivre.

On peut ainsi noter, au-delà des termes « exploitations » et « agricole » la prévalence des termes « **bâtiments** », « **parcellaires** », « **salariés** », « **logements** » (tant pour les chefs d'exploitations que pour les salariés ), « **renouvellement** », « **installation** », « **changement** »..

	<b>GROUPE 1 (Est)</b>	<b>GROUPE 2 (Ouest)</b>
<b>ENJEU 1</b>	<b>Foncier :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• maintien des enjeux agricoles</li> </ul>	<b>Pérennisation des entreprises existantes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• problème d'agrandissements ou de création de nouveaux bâtiments en commune littorale (refus de permis de construire)</li> <li>• transmission et valeur de reprise des exploitations</li> </ul> <b>Renouvellement des agriculteurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• priorité aux jeunes ou priorité à la cohésion des exploitations.</li> <li>• installations hors cadre familial</li> </ul>
<b>ENJEU 2</b>	<b>Bien Vivre ensemble</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vers une meilleure connaissance du milieu agricole ?</li> <li>• arrivée de néoruraux dans les hameaux</li> <li>• dialogue compliqué (ZNT, Phytos, épandage, bocage)</li> <li>• difficulté à faire comprendre la technicité du métier d'agriculteur</li> <li>• rôle des médias dans la (dés)information ?</li> </ul> <b>Cohabitation entre monde agricole et non agricole</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• tolérance zéro</li> <li>• volonté de garder certaines parcelles de bonne qualité, même enclavée</li> </ul>	<b>Renouvellement des générations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• installation</li> <li>• logements : où construire leurs habitations ? Faudra-t-il aller dans les bourgs ? Pastillage</li> <li>• Centre de formation agricole : comment former les jeunes</li> <li>• Attractivité du métier : économie</li> </ul>
<b>ENJEU 3</b>	<b>Réaffectation des anciens bâtiments agricoles ?</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• si diminution du nombre d'exploitations, friches agricoles</li> <li>• bâtiments avec amiante</li> <li>• changement de destination des bâtiments ? <ul style="list-style-type: none"> <li>• possible ?</li> <li>• réservé à du stockage ? de la production d'énergie</li> <li>• attention au changement de destination trop nombreux ! (question du logement de fonction et du mitage)</li> </ul> </li> </ul>	<b>Créer une bonne entente avec voisins et futurs voisins</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• principalement en secteur littoral et périurbains</li> <li>• communiquer avec les néoruraux et touristes</li> </ul> <b>Main d'œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à fidéliser sur les exploitations</li> <li>• logements</li> <li>• saisonniers qui deviennent des permanents</li> </ul>
<b>ENJEU 4</b>	<b>Morcellement des parcelles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• améliorer la circulation des véhicules</li> <li>• moins de nuisances</li> <li>• renforcer les aides pour les échanges parcelles (actuellement 70 % des frais notariés)</li> </ul>	<b>Etat des routes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• manque d'adéquation avec la taille des engins</li> <li>• aménagements d'entrée de bourg problématiques (écluses)</li> <li>• risque de centralisation des flux (plateforme SICA)</li> </ul>
<b>ENJEU 5</b>		<b>Changement/adaptation des pratiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réglementation pesticides</li> <li>• avoir plus de souplesse, d'intelligence agronomique et de confiance</li> </ul>

Tableau n° 14 : Principaux enjeux à 20 ans

-  
-



Graphique n°26 : Nuage de mots – enjeux à 20 ans

## 6. 32 Aménagement de l'espace

Les principaux atouts exprimés sont **l'économie agricole du territoire**, le système coopératif, et la **diversité des productions et la mise en valeur des paysages**, contribuant également à l'attrait touristique de la communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay.

**Les principales contraintes ou principaux enjeux, sont quant à eux la construction de nouveaux bâtiments ou logements d'exploitations** (loi littoral, monuments historiques.....), **la circulation** (capacité des axes routiers au carrefour de la RN 164 et RN 164), l'aménagement des bourgs, ou encore les difficultés liés aux **déplacements des éléments bocagers** dans le cadre des aménagements parcellaires.

**Les principaux besoins exprimés, pouvant avoir un lien avec le volet urbanisme, sont :**

- **le déplacement des talus dans le cadre d'aménagements parcellaires,**
- **l'application « localisée » des contraintes « littoral »**
- **la mise en place d'espaces réservés pour les logements d'exploitation**
- **le maintien des potentiels d'extension et de création de bâtiments agricoles**
- **la réflexion de la circulation routière et des aménagements de centre bourg.**

Le tableau ci-après reprend de manière synthétique les principaux thèmes abordés. Comme précédemment celui-ci est complété d'une approche lexicale par nuage de mots.

	ATOUTS/ POINTS FORTS	CONTRAINTES/ENJEUX	BESOINS
GROUPE 1	Diversité des productions	Difficulté à déplacer les talus pour les aménagements fonciers	Parler de déplacements et non de destruction
		Loi littoral	Distinguer les zones d'espaces sensibles du reste de la commune
	Bâti existant	Problème de compatibilité avec les monuments	Souplesse sur la législation pour les agriculteurs en activité
GROUPE 2	Economie du territoire	Logements d'exploitations	Prévoir des espaces réservés pour les logements d'exploitation
		Potentiel d'extension et de construction de nouveaux bâtiments agricoles	
		Aménagement des bourgs	Tenir compte de la taille des engins
		Relations aux tiers	Communication, ferme ouverte....
	Système coopératif	Réduction de circulation importante à étudier	Réflexion sur la circulation
		Problème de circulation	

Tableau n° 15 : Thématique aménagement de l'espace



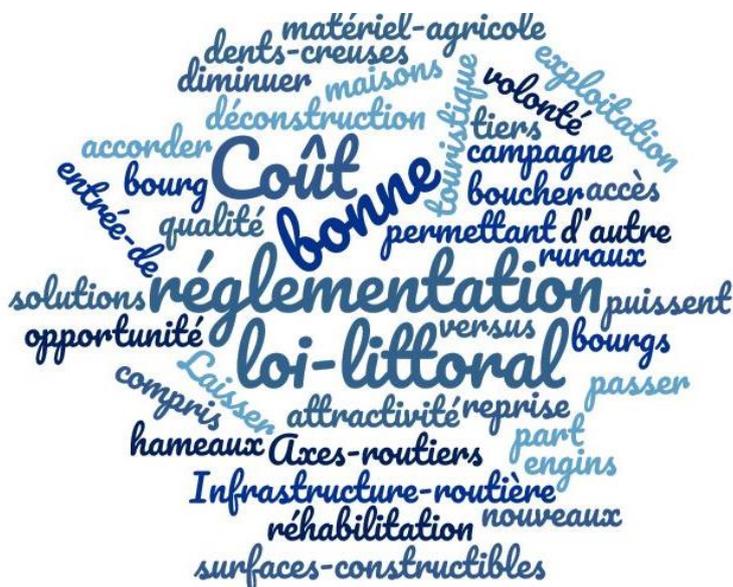
Graphique n°27 : Nuage de mots – thématique aménagement

## 6. 33 Zonages

La **loi littoral et son impact sur les constructions** est l'un des sujets les plus évoqué, suivi des **aménagements d'entrée de bourg** et de **l'équilibre à trouver en matière de logement**, en réduisant la consommation de l'espace, laissant des opportunités de construire en dents creuses, ou encore les nouvelles relations de voisinages suite à la reprise de maisons par des tiers.

	ATOUTS/ POINTS FORTS	CONTRAINTES/ENJEUX	BESOINS
GROUPE 1	Réglementation pour diminuer les surfaces constructibles	Loi littoral	
		Entrées de bourgs	Bonne volonté S'accorder sur les nouveaux accès Solutions pour que les engins puissent passer
GROUPE 2	Axes routiers de bonne qualité	Loi littoral	Laisser l'opportunité de boucher les dents creuses y compris dans les hameaux ruraux
	Infrastructure routière permettant aussi l'attractivité touristique	Reprise des maisons en campagne par des tiers	

Tableau n° 16 : Thématique zonage



Graphique n° 28 : Nuages de mots – thématique zonages

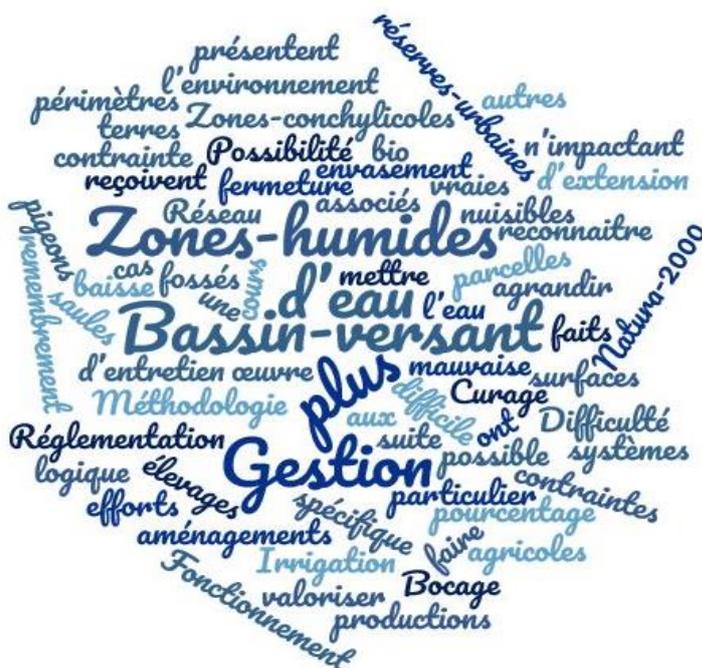
## 6. 34 Environnement et paysage

Comme le montre le tableau ci-après **les différents zonages réglementaires concernant le territoire sont ressortis dans les échanges** : bassin versant (vécu davantage comme une contrainte), zones humides, Natura 2000, zones conchylicoles....

Enfin, l'entretien des parcelles en fond en vallée et autour des cours d'eau et fossés apparaît également comme un enjeu, mettant en lumière une demande de compromis entre pratiques agricoles et attentes environnementales, et sans doute plus largement un besoin de conseil et d'informations « pratiques » sur ces sujets.

	ATOUTS/ POINTS FORTS	CONTRAINTES/ENJEUX	BESOINS
GROUPE 1		Bocage pour remembrement	
		Captage	Ne pas agrandir les zones de captages
		Sols	Aménagement des zones sujettes à l'érosion
GROUPE 2	Bassin versant	Natura 2000	Prévoir des espaces réservés pour les logements d'exploitation
		Zones humides	
		Curage de fossés, cours d'eau	Trouver un compromis entre attentes environnementales et agricoles. S'adapter au contexte local
		Zones conchylicoles	

Tableau n° 17 : Thématique environnement et paysage



Graphique n° 29 : Nuages de mots – thématique environnement

## VII – CONCLUSION

Les éléments de connaissance acquis dans le cadre de l'étude permettent tant de mettre en évidence :

- **Le poids de l'agriculture tant en matière d'économie que d'aménagement du territoire**  
Ceci se traduit par une surface agricole utilisée représentant 67 % de la surface du territoire, et un chiffre d'affaire de 176 millions d'euros (\*)  
(\*) Chiffres clés de l'agriculture – édition 2017 – Chambres d'Agriculture de Bretagne.
- **Une spécificité d'exploitations en productions animales spécialisés ou mixtes ( Lait / Porcs / Volailles)**
- **Une relative stabilité des outils à 5 ans**  
86 % des exploitations stables ou avec une installation prévue
- **Des enjeux forts à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes, pouvant avoir une traduction dans le PLUI-H, ou permettant d'envisager des actions, en marge de ce document, notamment en lien avec le conventionnement en place entre la Chambre d'Agriculture et la CCPCP.**
  - **Pérennisation des entreprises**
    - Attractivité des métiers
    - Transmission des outils
    - Renouvellement des chefs d'exploitation
    - Une production laitière qui « s'échappe » du territoire
    - Recul des outils agro-alimentaires
    - Besoin en main d'œuvre salariée
  - **Agriculture et aménagement du territoire**
    - Préservation du foncier agricole
    - Optimisation des parcelles (et réflexion bocagère associée)
    - Axes routiers et circulation
    - Aménagement des bourgs et passage des engins
    - Distances au tiers des outils de production
    - Logements agricoles
    - Extension ou création de nouveaux outils
    - Devenir ou réhabilitation d'outils existants
  - **Agriculture et environnement**
    - Agriculture de qualité
    - Cadres réglementaires existants
    - Gestion des zones humides
  - **Agriculture et société**
    - Vivre ensemble
    - Relationnel avec néoruraux
    - Faire connaître les actions engagées et résultats obtenus
    - Poursuivre l'adaptation des pratiques

**La concertation entre élus communautaire et les représentants de la profession agricole, est, et sera donc essentielle au développement harmonieux du territoire, ainsi qu'au maintien de la ressource économique agricole sur celui-ci.**

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : REUNIONS DE TRAVAIL

## ANNEXE 2 : CARTES DU PRESENT RAPPORT